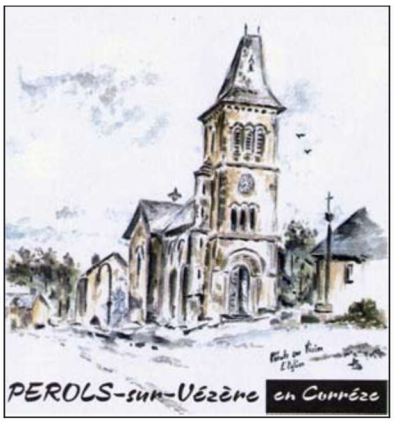

BULLETIN MUNICIPAL DE PEROLS-SUR-VEZERE

Le mot du Maire

Ecrit entre la troisième vague finissante de la COVID 19 et la certaine quatrième, ce « mot » s'efforcera malgré tout d'être positif. Il faut tout d'abord nous réjouir du faible taux d'abstention à Pérols-sur-Vézère lors des élections régionales et départementales : vous avez été près de 70 % à voter, ce qui est près de 2 fois la moyenne nationale. Ensuite, quoi que l'on puisse penser de l'exigence vaccinale en termes d'entrave aux libertés individuelles comparée à l'intérêt général, force est de constater que notre plus sûr espoir de triompher durablement de cette pandémie repose sur l'immunité collective que conférerait un taux de vaccination suffisant. Autre événement réjouissant, ce premier semestre a vu à Pérols-sur-Vézère, pour la première fois depuis bien longtemps, le nombre des naissances dépasser notoirement celui des décès, traduisant ainsi l'afflux de nouveaux et jeunes arrivants. Phénomène connexe, les achats immobiliers se multiplient sur la commune et nous avons bon espoir de lotir deux nouveaux emplacements face à la mairie.
Les travaux sur la commune avancent, qu'il s'agisse de l'état de nos routes et chemins communaux détériorés par l'hiver et les pluies de la fin de l'hiver, ou des travaux de l'assainissement et de l'enfouissement des réseaux du village de Barsanges Haut. Dans les cartons depuis près de quinze ans, l'achèvement de ces travaux permettra une mise aux normes sanitaires du village, ce qui nous positionnera mieux devant des exigences de l'agence de bassin Adour-Garonne.
Je me trouve exercer, en tant que vice-président de HCC, la responsabilité de la gestion des déchets à l'échelle communautaire, et je suis consterné de constater sur notre commune la multiplication des incivilités quant aux dépôts inappropriés dans les bacs de collecte : un dossier de HCC dans ce bulletin vous rappellera les bonnes pratiques qu'il faudra respecter avant qu'une surveillance ne soit instaurée : certes nous « payons » tous pour un tel service, mais il faut en respecter les consignes de tri. Le PLUI préparé par les services de HCC entre en phase finale et s'imposera bientôt à notre commune. Malgré la large concertation permise, vous avez été peu nombreux à y participer. Votre conseil municipal a multiplié les contacts et les visites de terrain pour recueillir vos desideratas. Actuellement, nous recensons de trop nombreux conflits entre la position de la commune et les avis des services préfectoraux. Cela ne nous est pas spécifique mais concerne de très nombreuses autres petits communes. Avec l'aide de HCC, nous maintiendrons une attitude ferme vis-à-vis des services de l'état que nous estimons trop restrictifs, entamant le potentiel de développement de notre commune.
Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à tous, résidents permanents et vacanciers, un très bel été, mal commencé avec des pluies trop persistantes, certes bienvenues après la sécheresse du printemps, mais qui devraient savoir s'interrompre pour nous permettre de profiter des rassemblements familiaux estivaux et en premier lieu de notre fête communale d'août organisée par le nouveau comité des fêtes.

BON ETE A VOUS TOUTES ET TOUS !

Juillet 2021, Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Afin d'éviter de trop nombreuses redites, vous trouverez dans les comptes rendus des conseils municipaux et de la commission des travaux des indications sur les petits et gros travaux déjà réalisés, entrepris ou programmés. Nous éditons néanmoins quelques photos des travaux d'embellissement du bourg et des hameaux de la commune, qu'ils soient effectués par le personnel communal ou par des particuliers bénévoles.

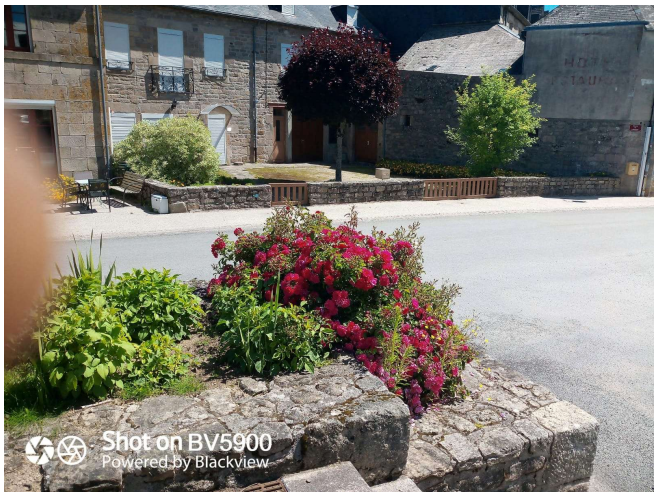

Place de l'église

Devant la mairie

Entrée Est de Pérols sur Vézère

Informations fournies par la Mairie :

➢ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 9h à 12h. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.
- **Fermeture secrétariat pour congés : 10 au 28 août 2020 –**

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➢ Etat civil du premier semestre 2021 :

- Naissance : 3
  - Mélusine, Christiane, Macha SELVA, née le 30/1/2021, fille de Elisabeth SOUNY et de Bertrand SELVA.
  - Garance RAZEL, née le 4/4/2021, fille de Emilie MALLET et Nicolas RAZEL.
  - Marcèl, Darragh DAUTHERIBES MILL, né le 11/6/2021, fils de Louise DAUTHERIBES et Andrew MILL.
- Mariage : 0
- Décès et inhumations :
  - Georges, Marcel NONY, décédé à Pérols sur Vézère le 5/2/2021 et inhumé à Pérols sur Vézère.
  -

➢ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS
LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est collectée **chaque Vendredi**.

Voici un exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire !!!

En pages suivantes (« HCC communique ») vous trouverez une mise à jour des conseils de notre communauté de communes concernant la bonne gestion des bacs de tri.

➢ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le jeudi.
- Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela…

➢ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter ce site pour y retrouver des informations sur notre commune.

➢ Passage du tour du Limousin sur notre commune le jeudi 19 août 2021 :

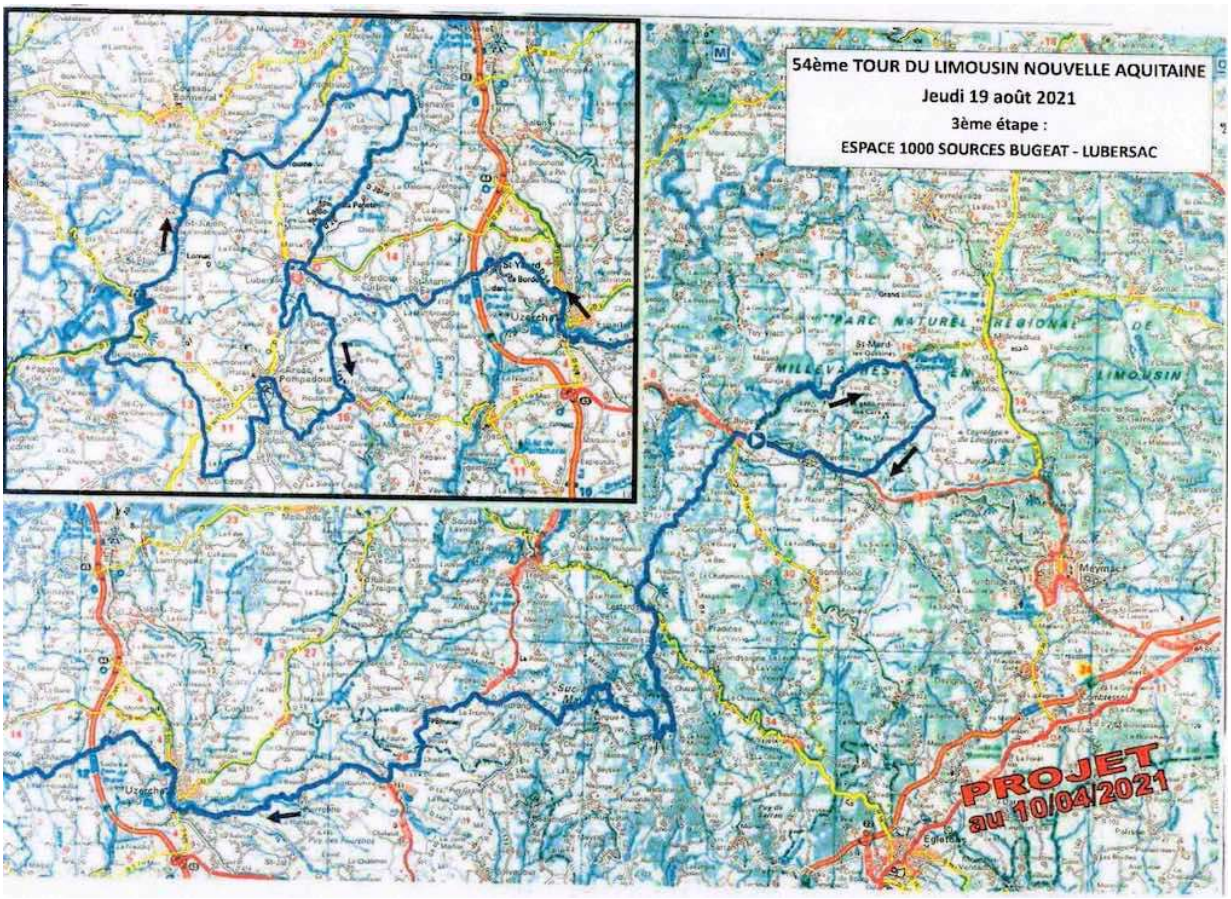

Plan de l'étape du 19 août

➢ Informations sur les Conseils Municipaux du premier semestre 2021

Malgré les confinements successifs, les réunions de votre conseil municipal et de la commission des travaux furent très nombreuses lors de ce premier semestre 2021 avec notamment l'adoption du budget général et des budgets annexes de la commune. Le début des travaux d'aménagement de l'assainissement et de l'enfouissement des réseaux à Barsanges fut l'une des préoccupations majeures à suivre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021 à 18H

***Présents** : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS, Chantal THEODORE, Esteban HERNANDEZ*

***Excusée** : Marine FONFREDE,*

1 – Renouvellement de la convention de mise à disposition du Service Equipements-Collectifs du Syndicat de la Diège

Suite à l'arrêt de l'ingénierie publique apportée autrefois par l'Etat au travers de l'ATESAT, le syndicat de la Diège a créé en 2010 le service Equipements Collectifs, destiné à accompagner les communes et groupements de communes dans la conduite de leurs projets de voirie, d'aménagements d'espaces publics, de réseaux divers et de bâtiments. Les statuts du syndicat de la Diège actés en 2017, lui permettent d'exercer des missions et activités comme l'élaboration des études, des dossiers administratifs et techniques ainsi que le suivi des opérations de réalisation d'équipements et services collectifs comprenant notamment la voirie, les travaux d'équipements collectifs et d'infrastructures (lotissements, zones d'activités, aires de jeux, équipements sportifs, socio-éducatifs, culturels et scolaires…), les aménagements d'espaces publics, les bâtiments, les ouvrages d'art, le petit patrimoine… . La convention arrive à son terme et pour que la commune puisse bénéficier de ce service de proximité, le Syndicat de la DIEGE propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » qui arrive prochainement à son terme (dans le 1er semestre 2021) pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

Conditions financières : Frais d'accès au service :

- 1er paramètre : 250 €/an,
- 2ème paramètre : application d'un pourcentage unique de 5% au montant total HT de l'opération suivie.

Le conseil municipal vote le renouvellement de la convention :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 10

2 – Convention de mise à disposition du service Transition Energétique du Syndicat de la Diège

Le Syndicat de la Diège, suite à la modification de ses statuts en 2017, a créé le Service TRANSITION ENERGETIQUE afin d'accompagner les collectivités dans leurs politiques d'efficacité énergétique, de maîtrise des consommations, de production d'énergie d'origine renouvelable et dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale « Energie / Climat » et de conseiller les élus pour leur permettre de prendre en la matière des décisions éclairées. La mise en place du service a été rendue effective par le recrutement d'un ingénieur spécialisé au 1er décembre 2019. Il s'agit François ESTRADE. La commune peut bénéficier de cet accompagnement en conventionnant avec le Syndicat de la Diège.

Conditions financières:

- Mise à disposition d'un agent : 31 €/h ; 108.50 €/ demi-journée ; 217 €/journée.

Le conseil municipal vote la signature de la convention :

ontre 0	Abstention :0	Pour :10

3 – Demande de dérogation pour rendre un terrain constructible pour projet touristique à Coudert

Le conseil municipal adopte la démarche suivante :

- Dès réception du CU refusé par la DDT, prise d'une délibération motivée par le conseil municipal, qui sera envoyée au contrôle de légalité de la Préfecture, qui va lui-même saisir la CDPNAF (**C**ommission **D**épartementale de **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles et **F**orestiers).
- Attendre le retour de la CDPENAF. Si le retour est favorable, le permis de construire pourra être déposé accompagné d'un courrier de dérogation du pétitionnaire et de la délibération du CM.
- Instruction de la demande de permis de construire par les services concernés (DDT + Préfet + consultation de la CDPENAF par les services de la DDT).
- Attente de la réponse du Préfet qui va autosaisir la CDPENAF sur la demande de dérogation

Dans un dossier classique le Préfet est consulté. Dans ce cas précis, le délai risque d'être plus long, car le Préfet va se prononcer sur la délibération motivée du CM + la demande de dérogation du pétitionnaire + le permis de construire en lui-même.
Le conseil municipal vote pour cette demande de dérogation

Contre :0	Abstention :0	Pour : 10

4 – Agrandissement du columbarium et création d'un dépositoire

Deux entreprises ont été consultées :

- **MAZEYRIE Jean-Noël** : 10 250 € HT soit 12 300 € TTC
  - Columbarium 6 cases en granit (rose clarté Bretagne) = 6 300 € HT
  - Dépositoire en granit (gris du Tarn) = 3 950 € HT (possibilité variante avec granit de Bugeat = 4 330 € HT)
- **Marbrerie Haute-Corrèze** : 10 416, 67 € HT soit 12 500 € TTC
  - Columbarium 6 cases en granit (rose de la clarté) = 6 666.67 € HT
  - Dépositoire en granit St-Salvy = 3 750 € HT

Une demande de DETR (Dotation à l'Equipement des Territoires Ruraux) sera déposée. Taux 25 %
L'entreprise retenue est la seconde :

- Columbarium en granit (rose de la clarté) :
- Dépositoire en granit St-Salvy :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 10

5 – Renouvellement matériel informatique + mise en place DSN

Le contrat de location de l'ordinateur avec Euroland arrive à échéance en juin. Il a été dénoncé.

Devis de la société CERIG pour le remplacement de l'ordinateur :

- En location : 227,11 €/trimestre soit 272,53 TTC (location 36 mois = **2 452,77 TTC)** maintenance incluse.
- A l'achat : 1 847 € HT soit 2 216,40 € TTC + maintenance 180 € TTC/an x 3 = 540 € TTC. Soit 2 216.40 € + 540 € = **2 281.80 € TTC** avec possibilité de DETR à 25%.

Vote pour l'Achat :

Contre : 10	Abstention :0	Pour :0

Vote pour la Location :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 10

DSN : DSN (Déclaration sociale nominative obligatoire) à compter du 1er janvier 2022
qui remplacera la DADSU (déclaration annuelle des données sociales unifiée). La DSN devra être déposée chaque fin de mois.
Devis CERIG : 430 € HT soit 516 € TTC
Ce devis comprend un audit de nos fichiers permettant le paramétrage de la DSN, puis l'aide à la mise en œuvre de la DSN.
Vote du conseil municipal :

Contre :0	Abstention :0	Pour : 10

6 – Délibération autorisant le Maire à :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2021 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dépenses réelles d'investissement. En 2020, les crédits ouverts étaient de **159 587.03 €.** L'autorisation pouvant aller jusqu'à **39 896.75 €**
Nous devons régler la pose d'un lampadaire supplémentaire à Variéras (Lot. Gorsse) : 528.89 €.
Le budget 2021 sera voté au mois d'avril.
Vote du conseil municipal :

Contre:0	Abstention :0	Pour: 10

7 – Prix de vente des jetons de la station de l'aire de Camping-Car

A la demande de Mme. DUPUY, comptable de la collectivité, une régie de recettes a été créée pour la vente des jetons pour l'aire de service pour camping-cars.

Actuellement le prix du jeton est de 2 €. Le prix actuel du jeton est conservé.

Vote du conseil municipal :

Contre:0	Abstention :0	Pour: 10

8 – Effacement des lignes de télécommunications a Barsanges :

Les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif vont débuter prochainement. En même temps, il sera procédé à l'enfouissement des lignes de télécommunications. Le coût du projet est estimé à 8 902 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 4 451 € HT. La différence est prise en charge par le syndicat de la Diège, puisque c'est le Syndicat qui perçoit la subvention et le remboursement de TVA. Vote du conseil municipal :

Contre:0	Abstention :0	Pour: 10

9 – Rénovation réseau éclairage public à Barsanges :

En même temps que la création du réseau d'assainissement collectif et l'effacement des lignes de télécommunications il serait opportun de procéder à la rénovation du réseau d'éclairage public. Monsieur le Maire a demandé au syndicat de la Diège d'étudier le projet. Ces travaux pourraient être exécutés en juin ou juillet prochain pour un coût total de **18 013.50 € HT** et une participation de la commune à hauteur de **12 609.45 € HT** (70 % de la dépense totale).

Vote du conseil municipal :

Contre:0	Abstention :0	Pour: 10

10 – Soutien des communes à la candidature RICE du SMAG PNRML

Le dossier de candidature « Réserve internationale de ciel étoilé » est en cours de rédaction et devrait être déposé auprès de l'association IDA (International Dark-Sky Association) en mai 2021. Pour cela, une adhésion des communes membres du syndicat mixte du PNR serait démonstratrice d'un projet de qualité. Vote du conseil municipal :

Contre:0	Abstention :0	Pour: 10

11 – Demande de M. GARMY

Courrier de M. Garmy pour l'installation d'un lampadaire dans sa zone d'habitation. Ce point a été ajourné car une visite sur le terrain est nécessaire

12 – Divers

- Adhésion à l'association des maires ruraux de France acceptée par le conseil municipal.
- Devis AFD (Atlantique Fuite Détection) pour détection d'une infiltration d'eau dans le réseau d'assainissement. Montant du devis : 521 € TTC, accepté par le conseil municipal.
- Courrier de M. Trespeuch pour la vente d'une parcelle de terrain. Le Maire donne lecture du courrier de M. Trespeuch qui souhaite vendre la parcelle de terrain cadastrée AZ n° 71 et d'une contenance de 28a 30ca. Le conseil municipal décide de faire une offre à M. TRESPEUCH d'un montant de 300 €.
- Assainissement Barsanges : les travaux devraient débuter courant Mars et seront exécutés par l'entreprise Miane et Vinatier.
- Aménagement d'un gîte de grande capacité à la Grange Chapelle : Esteban HERNANDEZ présente les plans établis par le cabinet d'architecte Valade.

La séance est levée à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021 à 18H

***Présents** : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS, Chantal THEODORE, Esteban HERNANDEZ*
***Excusée** : Marine FONFREDE,*

1 – Présentation du projet éolien des Mille Vents

La société RWE Renouvelables France est venue présenter le projet éolien des Mille Vents à l'étude sur notre territoire. Après avoir présenté la société RWEsuite à sa reprise des activités de développement de Nordex France, elle a rappelé les objectifs éoliens nationaux et régionaux. S'en est suivie une présentation de la zone de projet et des résultats des études menées sur la commune et celles de Bugeat, Bonnefond et Gourdon-Murat. Le chef de projet a présenté ces résultats par thématiques : mesures de vent, paysage, naturaliste et acoustique. RWE nous a également présenté plusieurs options d'implantation comprenant entre 4 et 6 éoliennes réparties sur l'ensemble de la zone de projet, d'une hauteur d'environ 200 mètres en bout de pale.
RWE a présenté les simulations des retombées économiques induites par ce projet pour la commune et le calendrier potentiel de sa poursuite.
RWE a ensuite invité les élus du conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet (études de faisabilité, poursuite de l'élaboration du dossier d'étude d'impact et autorisation de signature des documents nécessaires à la réalisation du projet). Les élus potentiellement concernés par la zone de projet n'ont, conformément à la réglementation en vigueur, pas pris part au débat ni au vote.
Exposé fait, Alain FONFREDE, Maire, et Stéphanie BANETTE, conseillère municipale, quittent l'assemblée. Bernard POUYAUD, Maire-Adjoint, prend la présidence de l'assemblée, demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner sur le sujet.
A l'unanimité des membres, le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite des études et approuve le principe de l'implantation du projet.

2 – Approbation des comptes administratifs 2020

- **CA 2020 – Budget principal**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	40 519.73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-81 697.80 €

Calcul du solde d'exécution de la section investissement

Dépenses d'investissement au 31/12/2020	-111 954.14 €
Recettes d'investissement au 31/12/2020	146 892.23 €
Solde au 31/12/2020	34 938.09
Report solde d'exécution antérieur	- 81 697.80€
Solde d'exécution cumulé	-46 759.71€

Restes à réaliser au 31/12/2020

Restes à réaliser dépenses	-54 018.03 €
Restes à réaliser recettes	32 496.00 €
Solde des restes à réaliser	-21 522.03 €
Besoin de financement au 31/12/2020	-68 281.74 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses de fonctionnement au 31/12/2020	-202 731.47 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2020	246 094.43 €
Solde au 31/12/2020	43 362.96 €
Report résultat de fonctionnement antérieur	40 519.73 €

Total à affecter	83 882.69 €

Affectation 2020

Couverture du besoin de financement (cpte 1068/2021)	68 281.74 €
Résultat de fonctionnement à affecter (cpte 002/2021)	15 600.95 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 (cpte 001/2021)	-46 759.71 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 ci-dessus

CA 2020 – Service des eaux

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-4760.42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	188 476.22 €

Calcul du solde d'exécution de la section investissement

Dépenses d'investissement au 31/12/2020	-64 426,15 €
Recettes d'investissement au 31/12/2020	85 353.48 €
Solde au 31/12/2020	20 927.33 €
Report solde d'exécution antérieur	188 476.22 €
Solde d'exécution cumulé	209 403.55 €

Restes à réaliser au 31/12/2020

Restes à réaliser dépenses	-204 592.40 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-204 592.40 €
Besoin de financement au 31/12/2020	0.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses de fonctionnement au 31/12/2020	-84 658.62 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2020	96 231.12 €
Solde au 31/12/2020	11 572.50 €
Report résultat de fonctionnement antérieur	-4 760.42 €
Total à affecter	6 812.08 €

Affectation 2021

Couverture du besoin de financement (cpte 1068/2021)	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter (cpte 002/2021)	**6 812.08 €**
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 (cpte 001/2021)	**209 403.55 €**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 ci-dessus

3 – Taux des taxes 2021

- **Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties**

Le Maire explique au conseil municipal que les conseils municipaux doivent voter les taux des impôts directs locaux avant le 15 avril 2021. Toutefois, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redescente de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale vers les communes, les conditions du vote des taux sont modifiées. Le taux de taxe d'habitation (qui est encore utilisé pour la TH sur les résidences secondaires et

éventuellement pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants) est gelé par la loi jusqu'en 2023. Il ne peut donc pas être modifié et il n'est pas utile de le voter. **E**n application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectés aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée, chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021). Le taux départemental 2020 à prendre en compte pour le calcul du taux communal taxe foncière (bâti) est de **21.35 %.**

Le conseil municipal à l'unanimité vote les taux des taxes 2021 suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.70 %
- Taxes foncières (non bâti) : 78.26 %

4 – Subventions aux associations 2021

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres vote les subventions aux associations comme suit :

- ANACR : 50 €
- Comice Agricole : 100 €
- Comité des Fêtes : 200 €
- FNACA : 100 €
- Société de Chasse : 100 €
- JSP : 100 €
- AMRC : 200 €
- Préservation chaumières de Variéras : 50 €
- Grouik Team : 100 €
- ICA Bugeat : 200 €
- Le Bac des Cars : 200 €
- Les Lutins de Bugeat 100 €

5 – Divers

- **Courrier Benoît ROUGIER**

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Benoît Rougier qui souhaite la réfection de la piste allant de Varièras vers Ars. Cette piste lui serait très utile dans le cadre de son activité professionnelle. Une visite sur place est nécessaire afin d'établir un état des lieux qui aidera le conseil municipal à la prise de décision.

- **Plan aménagement du gîte de grande capacité**

Esteban HERNANDEZ présente au conseil municipal le plan d'aménagement du gîte grande capacité qui se situera au-dessus du « bar éphémère ». Il est maintenant nécessaire de faire chiffrer le projet et de le transmettre aux différents partenaires (Etat, Département, Région…) afin d'obtenir des aides financières.

La séance est levée à 20h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021 à 18H

***Présents** : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS, Chantal THEODORE, Esteban HERNANDEZ, Marine FONFREDE.*

1 – Vote des budgets 2021

Le Maire présente au conseil municipal les budgets 2021 :

- **Budget principal :**

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	303 572.27 €	271 235.28 €
Investissement	242 882.50 €	242 882.50 €

- **Service des eaux**

BUDGET SERVICE DES EAUX	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	61 183.17 €	61 183.17 €
Investissement	240 840.48 €	241 840.48€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets présentés

2 – Signature de conventions avec HCC

Réalisation d'une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Cette étude doit permettre d'avoir une représentation la plus complète de l'état et du fonctionnement des systèmes existants d'alimentation en eau potable, puis d'envisager un programme pluriannuel de travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers. L'opération a débuté le 30 novembre 2017 lorsque la ComCom a confié par convention la mission d' « assistance à maître d'ouvrage » au syndicat de la Diège, cette dépense étant prise en charge par la ComCom. Pour les autres missions de l'opération, la ComCom ne disposant pas encore de la compétence « eau », celle-ci étant exercée par les communes ou syndicats du territoire, la poursuite du projet nécessite la mise en place de « conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage » entre les parties sur les études et les travaux.

Coût pour la commune : 1 600 €

Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable. Cette étude doit permettre d'avoir une représentation la plus complète de l'état et du fonctionnement des systèmes existants d'alimentation en eau potable :

- (phase 1 : diagnostic), d'étudier les différents scénarios d'aménagements sur ces réseaux
- (phase 2 : scénarios d'optimisation) puis d'envisager un programme pluriannuel de travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers
- (phase 3 : programme opérationnel).

Ce schéma constitue un véritable outil « d'aide à la décision » pour les élus du territoire en matière de gestion de l'eau potable pour les années à venir.

Coût pour la commune : 7 922.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner ces deux points et souhaite obtenir de HCC des éléments complémentaires quant à la répartition de la participation financière entre les diverses communes de HCC.

3 – Divers

- Courriers : Le maire donne lecture au conseil municipal de courriers reçus de trois administrés – Une réponse leur sera faite.
- Demande de l'AMRC : Le maire donne lecture d'un mail émanant de l'association AMRC. Cette association souhaite créer un chemin sur un terrain communal à Razel.

Le conseil municipal émet un avis favorable

La séance est levée à 19h45.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2021 A 18H30

***Présents** : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS, Chantal THEODORE, Marine FONFREDE*
***Excusé :** Esteban HERNANDEZ*

1 PLUI

HCC s'est engagée depuis mai 2017 dans l'élaboration d'un PLUI. La délibération d'arrêt du projet est fixée au conseil communautaire du 30 septembre 2021. Des permanences publiques ont été réalisées pendant le mois de mars 2021 sur l'ensemble du territoire afin de récolter les demandes des usagers ayant des projets d'intérêt général et particulier. Le conseil municipal doit maintenant faire part des retours sur les demandes des citoyens de la commune effectuées pendant la concertation mise en place depuis le lancement du PLUI.
Le bureau d'études, ainsi que le chef de projet en charge du PLUI à HCC, ont émis un avis de principe au regard des lois en vigueur sur les projets des usagers et sur les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et cela en consultation avec le conseil municipal.
Les services de l'Etat ont émis un avis défavorable à quasiment toutes les propositions de la commune.
Le conseil municipal décide d'ajourner ce sujet dans l'attente d'une plus large concertation avec HCC.

2 Modification des statuts de HCC

Lors de sa séance du 30 mars 2021, le conseil communautaire a acté la prise de compétence mobilité et approuvé la modification des statuts de HCC liée à cette prise de compétence. La loi :

- Fixe un objectif : permettre que soient proposées partout des alternatives à l'usage individuel de la voiture.
- Encourage de ce fait « l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle sur l'ensemble du territoire, en privilégiant le couple intercommunalité-région ».

A défaut de transfert à la communauté de communes, la compétence d'organisation de la mobilité sera organisée par la région. A cette fin, il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes, afin d'y intégrer la compétence en matière d'organisation de la mobilité.
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la modification des statuts de HCC

3 Signature des conventions avec HCC

Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).
Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable.

Le conseil municipal précédent, par délibérations du 13 septembre 2019 et du 25 novembre 2019, avait : 1) décidé d'entrer dans la démarche proposée par HCC et 2) accepté le plan de financement proposé.
Le présent conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise donc le Maire à signer les conventions ci-dessus avec HCC

4 Divers

- **Mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

Haute-Corrèze Communauté avait lancé, fin 2019, une opération groupée à l'échelle de son territoire sur la partie Règlement Général sur la protection des données (RGPD) avec le cabinet Thémys de Monsieur Roussely. Explications de HCC :
« L'objectif était de mutualiser les échanges, les diagnostics et les formations à l'échelle de notre territoire. Malheureusement, Monsieur Roussely est décédé l'été dernier au lancement des travaux de ce projet sur la RGPD. Exerçant seul dans son activité, nous n'avons pu récupérer les premiers éléments de nos échanges et nous nous sommes retrouvés, comme de nombreuses collectivités du département de la Corrèze, sans prestataire. Suite à divers contacts, nous avons finalement pu en retrouver un nouveau : la société Gaia, gérée par M. Christophe Delmas, située à Brive-la-Gaillarde, et ainsi poursuivre nos travaux.
Aussi, nous vous sollicitons pour intégrer cette opération groupée sur cette thématique RGPD suivant les mêmes conditions qu'avec le cabinet Thémys. Si votre collectivité souhaite intégrer cette opération, vous trouverez ci-joint un modèle de délibération ainsi qu'un contrat type à compléter et me retourner d'ici le 15 avril. Vous trouverez également ci-

joint le contrat global de cette opération avec les coûts pour chaque structure, afin de compléter votre contrat et vos délibérations. Coût pour les communes de 1 à 1500 habitants :

- *Partie « démarche de conformité » (facturée 1 fois par contrat) = 450 € H.T.*
- *Partie « suivi et assistance » (coût annuel du contrat) = 300 € H.T. »*

- **Médecine professionnelle et préventive**

En mars 2019, le CDG 19 a signé une convention avec l'AIST 19 (Association Inter-entreprises de Santé au Travail). Cette convention a permis dans un 1er temps de pallier l'absence de médecine professionnelle et préventive pour des agents se trouvant exclusivement dans l'une des situations suivantes :

- Agent dont la situation est suivie par le service Santé Sécurité au Travail du CDG 19.
- Agent dont le Comité Médical Départemental ou la Commission Départementale de Réforme préconise une reprise sur un poste aménagé ou un reclassement.
- Personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés.
- Agents de – de 18 ans effectuant des travaux interdits soumis à dérogation.
- A la demande des agents ou des employeurs et n'entrant pas dans le cadre du suivi médicat périodique.
- Agents nécessitant une visite de reprise à la suite d'un arrêt de travail.

A compter de 2021, le périmètre d'intervention a été élargi afin de l'ouvrir aux visites périodiques, dans un 1er temps et de certains métiers à risques à savoir :

- Agent travaillant dans le domaine de la restauration
- Agent exerçant dans le domaine du traitement des ordures ménagères
- Agent exerçant les fonctions d'infirmiers, aide-soignant et aide médico-psychologique

L'objectif reste de permettre d'assurer les visites médicales périodiques de tous les agents. Ceci pourra être mis en œuvre progressivement en fonction des capacités d'organisation de l'AIST. Si la commune souhaite adhérer à ce service de médecine professionnelle et préventive, le CM doit autoriser le Maire à signer une convention avec le CDG19.
Tarif de la visite médical pour 2021 73.50 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat, le service ne correspondant pas à son attente.

- **Embauche d'un agent saisonnier** :

Le Maire présente la lettre de candidature et le CV d'une personne intéressée par le poste d'agent polyvalent proposé pour une période de 4 mois allant du **1er juin au 30 septembre 2021.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la candidature présentée et autorise le Maire à signer le contrat à venir.

5 Informations

- Profitant de la création d'un réseau d'assainissement au village de Barsanges, la commune va installer les compteurs d'eau des usagers raccordables au réseau d'assainissement à l'extérieur
- La commune a mis à disposition de Haute-Corrèze Communauté un bureau pour un de ses agents à la mairie de Pérols. En contrepartie Haute-Corrèze Communauté met à disposition de la commune un copieur multifonctions dont elle n'a plus l'utilité et dont le contrat court encore plusieurs années. Une convention sera signée avec HCC qui en fixera le loyer et le coût de la copie.
- 2 isoloirs et des parois de protection pour les bureaux de vote ont été commandés auprès de la société VEDIF

La séance est levée à 20h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021 A 18H30

***Présents** : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Dominique ARVIS, Chantal THEODORE,*

***Excusée :** Marine FONFREDE*

***Absent** : Esteban HERNANDEZ*

***Secrétaire de séance** : Chantal THEODORE*

1 - Bornage d'un chemin rural à Orluc

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents courriers reçus de M. François VANBESIEN et plus particulièrement ceux en date du, 26 avril 2021, 1er juin 2021 et du 14 juin 2021 par lesquels il demande un bornage amiable afin de déterminer l'assiette exacte du chemin. Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer sur cette demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire procéder au bornage amiable à la condition express que les frais de géomètre soient supportés par moitié par la commune et par moitié par le demandeur.

2 - Achat d'une tronçonneuse élagueuse

Proposition retenue par le conseil municipal pour un montant H.T de 345.00 € soit 414.00 € T.T.C chez Défi-Mat à Meymac.

3 – Point sur les travaux d'assainissement à Barsanges

Station d'épuration : Les matériaux extraits au niveau du lot n°2 (Canalisations) sont utilisés au niveau de la parcelle de la station. Un compactage est réalisé au fur et à mesure. L'accès a commencé à être remblayé.

Canalisations : Les travaux du lot n°2 se sont poursuivis le long de la route départementale jusqu'au carrefour entre la route départementale et la voie communale. Les plans de récolement seront réalisés par le Syndicat de la Diège, à l'exception des réseaux téléphoniques.

Tests préalables à la réception : L'entreprise interviendra suite à la réalisation des travaux du lot n°2 (canalisations)

La séance est levée à 20h.

➢ Informations sur les Commissions des Travaux du premier semestre 2021

La plus grande partie des réunions de la commission des travaux furent consacrées à la mise en place et au suivi des travaux de l'assainissement de Barsanges. Nous n'allons pas reprendre ici les comptes rendus de réunions de terrain rédigés avec une grande précision par le chef de travaux et n'en gardons que quelques-uns illustrés de photos.

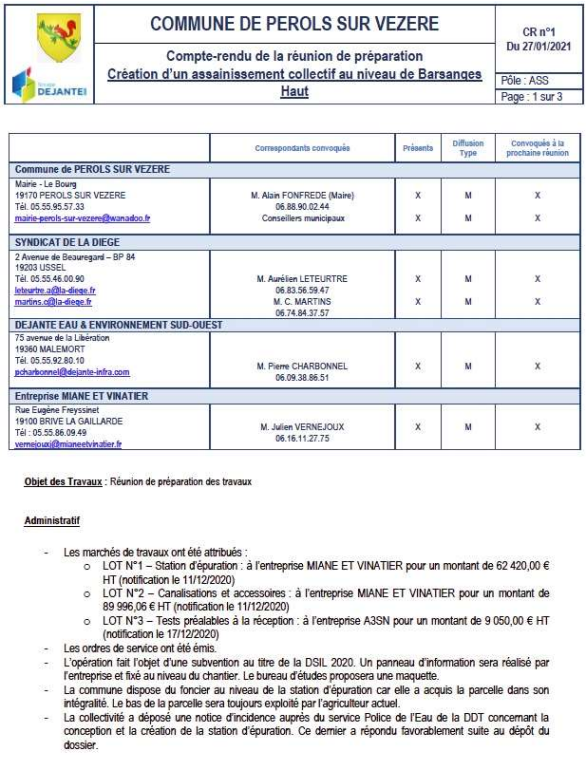

COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE

Compte-rendu de la réunion de préparation
Création d'un assainissement collectif au niveau de Barsanges Haut

CR n°1
Du 27/01/2021
Pôle : ASS
Page : 1 sur 3

	Correspondants convoqués	Présents	Diffusion Type	Convoqués à la prochaine réunion
Commune de PEROLS SUR VEZERE				
Mairie - Le Bourg 19170 PEROLS SUR VEZERE Tél. 05.55.95.57.33 mairie-perols-sur-vezere@wanadoo.fr	M. Alain FONFREDE (Maire) 06.88.90.02.44 Conseillers municipaux	X X	M M	X X
SYNDICAT DE LA DIEGE				
2 Avenue de Beauregard – BP 84 19203 USSEL Tél. 05.55.46.00.90 leteurtre.a@la-diege.fr martins.c@la-diege.fr	M. Aurélien LETEURTRE 06.83.56.59.47 M. C. MARTINS 06.74.84.37.57	X X	M M	X X
DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD-OUEST				
75 avenue de la Libération 19360 MALEMORT Tél. 05.55.92.80.10 pcharbonnel@dejante-infra.com	M. Pierre CHARBONNEL 06.09.38.86.51	X	M	X
Entreprise MIANE ET VINATIER				
Rue Eugène Freyssinet 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.86.09.49 vernejoux@mianeetvinatier.fr	M. Julien VERNEJOUX 06.16.11.27.75	X	M	X

Objet des Travaux : Réunion de préparation des travaux

Administratif

- Les marchés de travaux ont été attribués :
  - LOT N°1 – Station d'épuration : à l'entreprise MIANE ET VINATIER pour un montant de 62 420,00 € HT (notification le 11/12/2020)
  - LOT N°2 – Canalisations et accessoires : à l'entreprise MIANE ET VINATIER pour un montant de 89 996,06 € HT (notification le 11/12/2020)
  - LOT N°3 – Tests préalables à la réception : à l'entreprise A3SN pour un montant de 9 050,00 € HT (notification le 17/12/2020)
- Les ordres de service ont été émis.
- L'opération fait l'objet d'une subvention au titre de la DSIL 2020. Un panneau d'information sera réalisé par l'entreprise et fixé au niveau du chantier. Le bureau d'études proposera une maquette.
- La commune dispose du foncier au niveau de la station d'épuration car elle a acquis la parcelle dans son intégralité. Le bas de la parcelle sera toujours exploité par l'agriculteur actuel.
- La collectivité a déposé une notice d'incidence auprès du service Police de l'Eau de la DDT concernant la conception et la création de la station d'épuration. Ce dernier a répondu favorablement suite au dépôt du dossier.

Début des travaux

Détails sur l'installation des nouveaux réseaux et de l'une des bâches de la station

Autres réunions de la commission Travaux, parmi les plus importantes

Réunion du 12/05/2021

Présents : Alain Fonfrede, Yvette Orlianges, Patrice Dedenis, Jean-Luc Courteix, Éric Rougier, Sophie Goyard du Syndicat de la Diège, Cédric Crouzette société Eurovia, Joël Travers.

Visite des chantiers de voirie 2021

Nous mettons la touche finale sur le terrain aux chantiers 2021 de voirie soit :

- Le revêtement du parterre de l'église
- Le renforcement de la VC N°2 au village de La Cheype.
- Le renforcement de la VC N°10 à Coudert en face de chez Pascal Dedenis avec notamment la réfection des fossés où des sources demeurent depuis longtemps et doivent donc être correctement canalisées.

Réunion du 07/04/2021

Présents : Alain Fonfrede, Bernard Pouyaud, Yvette Orlianges, Véronique Gorsse, Patrice Dedenis, Jean-Luc Courteix, Éric Rougier, Sophie Goyard du Syndicat de la Diège, Jean Paul Defond société Eurovia, Joël Travers.

Ouverture des plis voirie 2021

Divers travaux de voirie sont prévus cette année :

- Renforcement section VC N°2 au village de La Cheype (370 mètres linéaires en enrobé)
- Renforcement section VC N°10 Coudert (= DETR 2018 / VC5)
- 6 tonnes d'enrobé froid seront livrées pour boucher les nids de poules.
- Bourg de Pérols : une tranchée doit être creusée pour poser une aération au point haut afin de supprimer les odeurs permanentes. Le point choisi est la rue du Puy au niveau de l'impasse du Couderchou.

Coût prévisionnel de ces chantiers par le Syndicat de la Diège : 49261,30 HT

3 entreprises sont en lice pour la réalisation de ces chantiers :

Nom du candidat	Montant total HT en €
Colas	51937,41
Malet	48264,16
Eurovia	40751,86

Eurovia est la moins chère de plus ils raisonnent « par secteur » c'est-à-dire qu'ils feraient suivre le chantier de Pérols suite à celui de Bugeat. Nous choisissons donc Eurovia

Concernant le financement il nous reste une DETR (40%) et une dotation du département soit 30%.

A la suite de cette réunion nous allons rue du Puit pour finaliser le lieu de pose de l'aération : ce sera le long de la maison n°1 appartenant à Alain Messauchie qui nous donne son accord par téléphone.

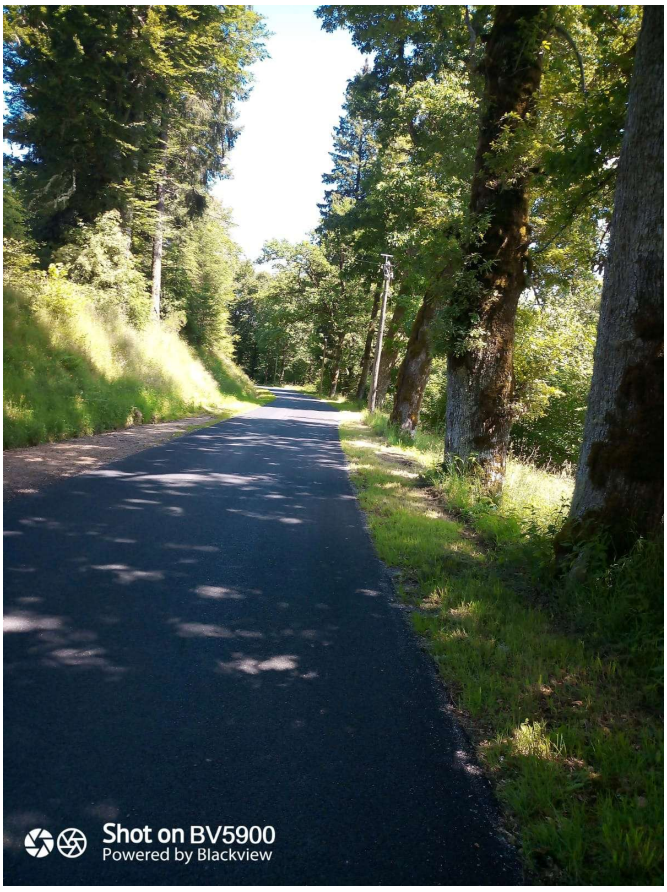

Réaménagement de la route de La Cheype et du passage du tunnel SNCF

➢ Le PLUI de la commune de Pérols-sur-Vézère :

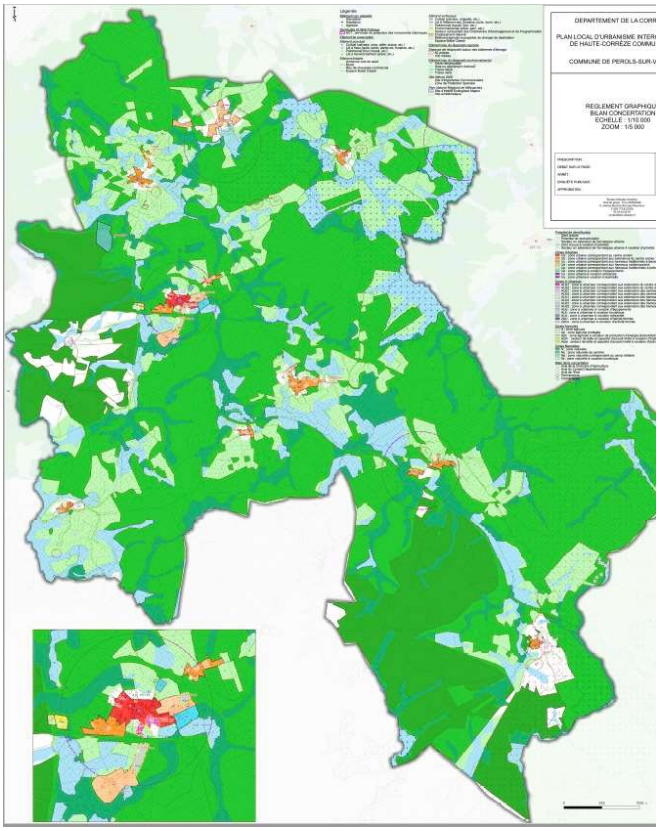

Tous les habitants de la communauté de communes HCC ont été conviés à la concertation du 8 mars, et le dossier était consultable à la mairie de Pérols. Le conseil municipal vous tiendra informé de l'aboutissement des divers arbitrages avant la mise en place définitive du PLUI de la commune.

➢ Implantation d'un parc éolien RWE-NORDEX, partiellement implanté sur la commune de Pérols-sur-Vézère :

La question du projet d'implantation d'un parc éolien sur les quatre communes de Bugeat, Bonnefond, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère (4 éoliennes dont 1 sur la commune de Pérols-sur-Vézère) continue à faire l'objet de controverses passionnées. Vous trouverez ci-après exposées les positions et les arguments « pour » et « contre » des promoteurs du projet et de ses contempteurs, arguments dont vous serez seuls juges de la pertinence environnementale, économique, voire scientifique.

Selon que l'on est un élu, communal ou du bureau du PNR, les critères pour estimer l' « intérêt » d'un tel projet pour sa communauté sont différents : par exemple, l'un au titre du PNR ne prendra en compte que les principes de sa Charte (soit essentiellement la conservation des Paysages et de la Biodiversité), tandis que l'autre, au titre de sa commune, en plus des deux critères précédents, devra prendre en compte des considérations économiques, c'est à dire l'apport financier et les mesures compensatoires attachés au projet.

Dans un monde parfait, ces controverses devraient se développer dans un dialogue respectueux des positions de chacun, sans anathèmes ni accusations basées sur de prétendues certitudes qui n'engagent que ceux les croient. Il faut dire que nos gouvernements successifs, auxquels incombent les décisions finales via leurs préfets (car nos différents avis ne sont que consultatifs) ne montrent guère l'exemple avec des déclarations péremptoires du type : « En 2050 l'énergie nucléaire ne sera plus indispensable, car les énergies renouvelables suffiront… », affirmation pour le moins discutable.

Avancement du projet : des choix peu scientifiques

La zone d'implantation : les éoliennes seront dressées sur les points hauts d'un couloir étroit de 4km allant de la Cheype à Mont Bourzoux au nord-est, du Puy du Bec à Gourdon-Murat au sud-ouest. Le projet prévoit 5 éoliennes d'une hauteur de de 180m.

Ce qui pose particulièrement problème chez nous :

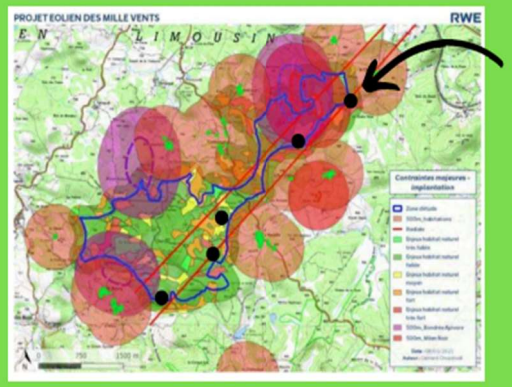

1. **Les éoliennes seront implantées dans dans des zones à enjeux d'habitat naturel très fort,** en zone tampon ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) à quelques dizaines de mètres de la zone Natura 2000 pour permettre aux 4 communes concernées d'avoir au moins une éolienne !
2. **Très étrangement aucune espèce sensible n'est répertoriée par les études commandées par RWE dans les alentours de la Nouaille** qui sont pourtant également classés dans la zone tampon ZNIEFF.
3. **Les études n'auront été que de la poudre aux yeux :** Le promoteur affirmera avoir réduit le nombre d'éoliennes, mais cette diminution est due aux contraintes imposées par l'Armée et permettra également à RWE de bénéficier du dernier dispositif de soutien de l'état à savoir un complément de rémunération pour les parcs de moins de 6 éoliennes. **En aucun cas ce changement ne résulte de la prise en compte de remarques citoyennes.**
4. **RWE à placé ses éoliennes au plus prés de la limite imposée de 500m de distance des maisons.** Le facteur humain aura été complétement ignoré lors de l'étude d'impact.

Des décisions opaques

- **Un montage industriel et financier opaque** : le promoteur initial NORDEX a déjà cédé son activité d'implantation à RWE lui-même représenté par une filiale Parc Eolien 104 au capital social de 37 000 euros ! En cas de liquidation, il ne pourra pas honorer ses obligations de démantèlement dans les décennies à venir. Les propriétaires ou les communes auront à leur charges ces obligations ;
- **Des promesses de bail déjà signées :** Alors que l'on nous parle d'études, le promoteur a déjà fait signer des promesses de bail aux propriétaires (privés) potentiellement concernés par l'implantation d'éoliennes que **seul RWE peut remettre en question**.
- **Des conventions d'utilisation des chemins communaux en cours de signature** par certaines municipalités : elles engageront nos communes pour des décennies si le projet voit le jour ;

Se mobiliser sur l'enquête publique

- **Quelle date ?** Le promoteur a repoussé à décembre 2021 le dépôt du dossier a la préfecture et **l'enquête publique à décembre 2022** espérant un soutien encore plus favorable de l'état car le contexte actuel préélectoral qui dénonce la tromperie écologique de l'éolien et informe de ses méfaits commence à inquiéter les promoteurs.
- **Comment participer ?** Ce sera l'occasion unique pour tous les citoyens dont les habitants des communes concernées et avoisinantes de s'exprimer en formulant leurs observations dans le registre d'enquête en mairie ou sur internet.
- **Quelles suites ?** Le commissaire enquêteur rédigera ensuite un rapport d'enquête et formulera un avis. Chacune de vos remarques sera prise en compte.
- C'est à l'issue de l'enquête publique que le préfet prendra sa décision.

Il faudra tout au long de ce processus une opposition quantitative et qualitative pour contrer la pression des hautes autorités de la République qui veulent imposer de Paris des mesures improductives contre le réchauffement climatique qui altéreront définitivement nos territoires.

Le 16 aout 2021 à 18h30 au Foyer rural de Bugeat,
nous organiserons une nouvelle réunion publique d'information et d'opposition à ce projet. Tous les citoyens dont les élus sont invités à participer.
Vous êtes tous concernés !

Association Mille Vents Debout

Lettre d'information et d'opposition au projet éolien industriel sur les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère

Vous trouverez dans ce bulletin l'état d'avancement du projet et la synthèse des principaux impacts pour notre territoire, et nos habitations. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur ce sujet ou pour rejoindre l'association.

Juillet 2021

Qui sommes-nous ?

L'association Mille Vents Debout Pour la protection du Plateau des Millevaches est une association de type loi de 1901 créée en 2020 pour défendre l'environnement, protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, les sites et le patrimoine.

- **Les membres** sont des citoyens du territoires, des anciens conseillers municipaux des communes concernées, des acteurs associatifs, des retraités ou jeunes actifs ;
- Nous voulons **privilégier l'intérêt général** avant des revenus hypothétiques pour les communes ou les intérêts particuliers ;
- Notre association est **apolitique**, elle défend notre territoire de vie, accepte le progrès maitrisé et est attaché au facteur humain ;Son rôle : **Informer les citoyens** au sujet des projets industriels non pertinents et générateurs de nuisance aux riverains et à l'environnement;
- Son objectif : **obtenir une véritable concertation publique organisée par les mairies** pour débattre de la place de l'éolien industriel sur le plateau de Millevaches.

Les réunions d'information n'auront servi qu'à aménager à la marge le projet, **Aucune remarque citoyenne n'aura été prise en compte.** Le respect des zones de biodiversité les plus sensibles inventoriées par l'étude d'impact et la promesse de s'éloigner au maximum des habitations auront été balayés par la volonté d'implanter des éoliennes sur les quatre communes.
RWE a annoncé il y a quelques semaines un report de la date de dépôt du dossier, et de l'enquête publique en 2022, vraisemblablement en espérant une conjoncture locale et nationale plus favorable dans les mois à venir.
Nous ne nous laisserons pas endormir et organisons une réunion publique d'information et d'opposition contre ce projet au foyer rural de Bugeat le 16 août 2021 à 18h30

François VAN BESIEN
Président

06 08 61 81 51 | contact@milleventsdebout.fr | Orluc, Pérols-sur-Vézère

UN RECUL PREVISIBLE DU TOURISME VERT

- Dans de plus en plus nombreux départements, l'agrément "Gîte de France" est refusé aux riverains des champs éoliens
- Les touristes qui viennent chez nous, et qui devraient venir de plus en plus nombreux, sont à la recherche d'une nature préservée et non d'un territoire envahi par ces monstres d'acier.
- Ne laissons pas non plus anéantir les efforts pour développer notre patrimoine naturel, culturel et archéologique par des machines visibles à des kilomètres que ce soit par exemple des sites gallo-romains des Cars ou des Mazières ou des tourbières du Longéroux ou de la Longerade.

LE MIRAGE DES RETOMBEES ECONOMIQUES

- Les budgets prévisionnels présentés aux équipes municipales ont été énormément surestimés puisque les implantations se feront presque uniquement sur des terrains privés et que les mesures d'ERC présentées comme une manne pour les communes ne sont que des financements obligatoires pour limiter l'impact du projet et de compenser une partie des effets néfastes.
- Il a été démontré que hormis la restauration et l'hôtellerie durant la phase de construction, il n'existait aucune retombée économique pour la zone d'implantation concernée ni même pour la région ; Les seuls bénéficiaires seront le promoteur et les propriétaires fonciers
- Le cout du démantèlement est estimé à environ 500 000 euros. Il sera 8 à 10 fois supérieur à la provision demandée au promoteur en cas de défaillance de la filiale qui serait encore exploitante à la veille de l'opération.

LA CORREZE, UNE REGION PEU VENTEUSE

- La Corrèze fait partie de la zone 1, zone la moins ventée de France. La commission d'enquête pour le projet éolien de Veix avait jugé que le potentiel de vent de 6,2 m/s (bien que surévalué lors de l'étude) restait insuffisant .
- Assuré d'un tarif de rachat très avantageux, qui sera payé par les consommateurs au travers de la CSPE sur les factures d'électricité, RWE se félicite d'un vent suffisant annoncé à 5,9 m/s !

L'EFFET SUR LE RECHAUFFEMENT DE LA PLANETE, UNE TROMPERIE ECOLOGIQUE

- Contrairement aux affirmations de RWE, **Les énergies renouvelables sont intermittentes et ne permettent pas de diminuer les émissions de gaz à effet de serre**. Au contraire l'énergie produite non pilotable et non stockable nécessite au contraire le couplage à une énergie thermique émettrice de carbone (gaz, charbon ou pétrole).
- Il est faux de prétendre que d'autres sources telles que le nucléaire pourront contrebalancer les périodes sans vent, l'inertie de l'énergie nucléaire ne permet pas une adaptation suffisamment rapide et flexible pour pallier les problèmes de l'intermittence de l'énergie éolienne ou du photovoltaïque.
- Il serait mensonger d'affirmer que les énergies renouvelables pourront remplacer une partie significative du parc nucléaire français

LES ENERGIES RENOUVELABLES PERENNISENT L'ENERGIE FOSSILE ET AGGRAVENT LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- La France, dont le bilan carbone est 8 à 10 fois meilleur que celui de l'Allemagne, n'a pas besoin d'électricité supplémentaire pour ses besoins propres. Elle produit plus qu'elle ne consomme une électricité déjà décarbonée à 90% ;
- La CORREZE, qui grâce à ses barrages est plus qu'autosuffisante, remplit déjà ses obligations vis-à-vis de la loi de transition énergétique. Elle n'a pas besoin des dizaines de projets éoliens industriels actuellement en attente qui viendraient la polluer.

ENSEMBLE, PROTEGEONS NOTRE CORREZE

Pour comprendre les problématiques liées à l'implantation du parc éolien sur nos communes

LA DESTRUCTION DE L'HARMONIE PAYSAGERE

- Nos enfants risquent de ne pas connaître une Corrèze sans éoliennes.
- Ne nous laissons pas abuser par les photomontages de RWE qui a minimisé de manière caricaturale l'impact de ces monstres implantés en altitude dont la hauteur approche celle de la tour Montparnasse.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL CATASTROPHIQUE

- Les parcs éoliens industriels détruisent la biodiversité et polluent les sols.
- Le projet d'implantation se situe en bordure de la zone Natura 2000, réseau Européen des sites naturels pour la rareté ou la fragilité de leurs habitats animal et végétal
- La zone concernée est située au cœur du Parc Naturel de Millevaches dans des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF).
- Des zones rares et fragiles reconnues pourtant à très haut risques ont cependant été retenues par RWE comme lieux d'implantation d'éoliennes alors qu'il avait pourtant annoncé faire de son mieux pour s'en éloigner au maximum.
- Pour RWE, ces zones sont à inventorier, mais pas à protéger. Comme si les mots suffisaient à préserver la biodiversité. Seul compte les bénéfices des multinationales qui viennent chercher en France les profits que l'Allemagne notamment a cessé de subventionner.

  Le Parc Naturel Régional dont c'est la protection est une des missions a d'ailleurs voté une motion s'opposant à l'implantation d'éoliennes dans ces zones particulièrement sensibles ZPS ainsi que dans une zone tampon de 3km, mais son rôle n'est que consultatif.

- Des projets situés sur des communes voisines sont été refusés notamment en raison de la valeur paysagère, de la protection de la biodiversité ou de l'héritage historique de ce territoire. nous avons la chance d'avoir encore ces atouts , protégeons les !

DES NUISANCES POUR LA SANTE

- Certaines personnes vivant à proximité d'éoliennes souffrent de différents troubles : bruit entêtant, insomnies, maux de tête, acouphènes ;
- Des études récentes prouvent que les infrasons émis par les éoliennes sont responsables de ces symptômes et ce d'autant plus que les éoliennes grandissent et que la distance minimale vis-à-vis des habitations reste à 500 mètres, la plus faible d'Europe !
- L'Académie Nationale de Médecine a reconnu ce syndrome éolien lié aux nuisances ;
- L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a refusé le principe de précaution mais demande des études complémentaires (elle avait procédé de la même manière sur le sujet du glyphosate).

LA DEPRECIATION IMMOBILIERE

- L'état vient de reconnaître début 2021 la dépréciation immobilière liée à la présence d'éoliennes en actant une diminution de la taxe foncière pour les riverains d'un parc éolien du Maine et Loire ;
- Cette dépréciation est validée depuis longtemps par les notaires et la Fédération Nationale des Agents Immobiliers.

Le projet éolien des Mille Vents vu par le promoteur « RWE »

Avec l'autorisation de RWE nous éditons 5 diapos de la présentation du conseil municipal le 11 mars 2021.

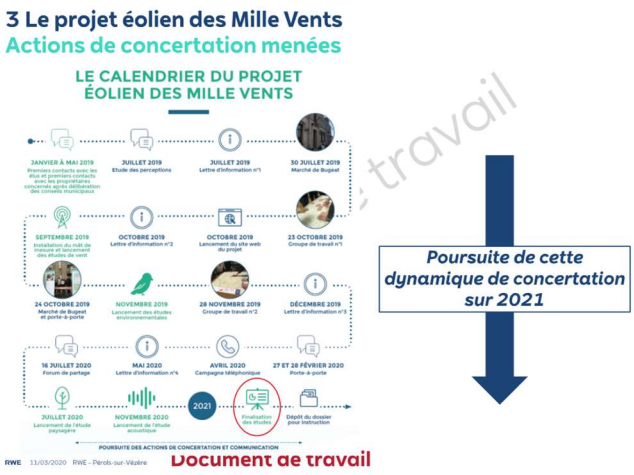

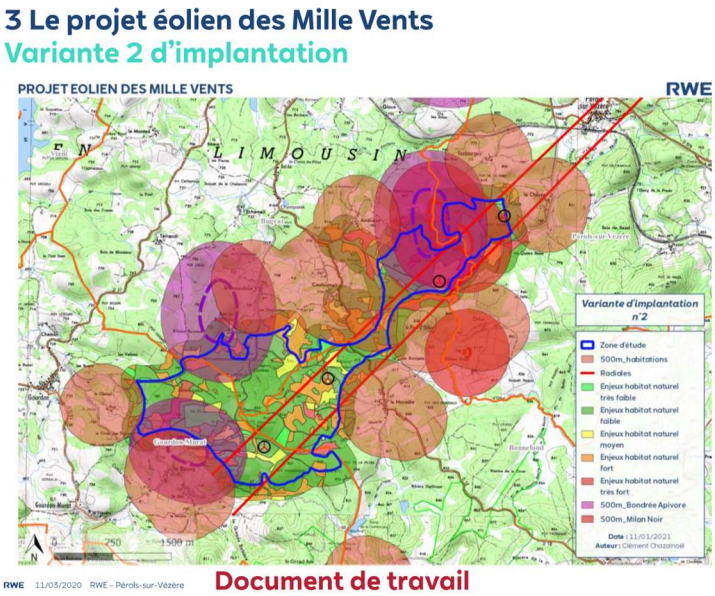

4 Retombées économiques locales
a) Retombées fiscales annuelles

Simulation sur la commune de Pérols-sur-Vézère effectuée par RWE Renouvelables France le 1er mars 2021, basée sur les dispositions fiscales de 2019

- Simulé pour une Fiscalité Professionnelle Unique
- Simulé pour une éolienne de 4,5 MW (200m en bout de pale) sur la commune de Pérols-sur-Vézère

Collectivité	Détail du Calcul	1 éolienne 4,5 MW
Commune de Pérols-sur-Vézère	*TFPB + 20% IFER*	7 300€
Communauté de communes	*100% CFE + 26,5% CVAE + 50% IFER + TFPB*	21 350€
Département	*23,5% de la CVAE + 30% IFER + TFPB*	13 100€

Document de travail

4 Retombées économiques locales
b) Conventions et loyers

Chemins communaux

Indemnité annuelle pour rémunération des servitudes :
Utilisation des chemins, surplomb et passage de câbles

Formalisation > convention rémunérée d'occupation des chemins communaux

NB : l'entretien des chemins reste délégué à la commune

Parcelles communales

Indemnité annuelle pour la location des terrains dédiés à l'implantation d'une **éolienne** et d'un **poste de livraison***

*1 PDL sera nécessaire pour 2 à 3 éoliennes, en fonction de leur puissance nominale

Formalisation > convention de mise à disposition des parcelles, puis par un bail emphytéotique conclu devant notaire.

NB : La commune reste propriétaire de la parcelle, RWE Renouvelables France en est locataire.

Document de travail

RWE

Projet éolien des Mille Vents

04
21

Note d'information pour la commune de Pérols-sur-Vézère

ÉDITO

« Bonjour à toutes et à tous,

À la suite d'échanges qui ont eu lieu sur la commune de Pérols-sur-Vézère, nous avons constaté que certains d'entre vous s'interrogeaient sur les différentes phases de développement du projet éolien des Mille Vents. Cette note d'information, plus particulièrement destinée aux habitants de Pérols-sur-Vézère a pour vocation d'apporter des réponses à vos questions.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre écoute lors des prochains événements de concertation qui permettront de poursuivre nos échanges. »

Clément CHAZALNOËL
Chef de projets éolien
RWE Renouvelables France

Les thématiques abordées dans cette note sont :

1. Les phases de développement d'un projet éolien et la décision finale
2. Le rôle des acteurs du territoire dans ce développement
3. L'implantation des éoliennes dans le territoire

Les phases de développement d'un projet éolien et la décision finale

ÉTUDE DE FAISABILITE *(3 à 6 mois)*
Identification du site, délibérations des conseils municipaux et obtention des accords fonciers.

ÉTUDE DU PROJET *(15 à 18 mois)*
Mât de mesure de vent, études de faisabilité (acoustique, écologique et paysage) et concertation jusqu'au dépôt du dossier en Préfecture.

INSTRUCTION DU PROJET *(12 à 18 mois)*
Consultation des services de l'état, enquête publique et nouvelles délibérations des conseils municipaux.

DECISION PREFECTORALE

CONSTRUCTION *(12 mois)*

EXPLOITATION *(20 à 25 ans)*

Le rôle des acteurs du territoire dans le développement d'un parc éolien

Dans le cadre du projet éolien des Milles Vents, une démarche de concertation a été lancée en 2019 afin d'informer la population tout au long du développement du projet, sans attendre l'enquête publique. Il s'agit d'une initiative volontaire de RWE Renouvelables France. Cette démarche se veut inclusive et engageante, c'est pourquoi plusieurs événements de concertation ont eu lieu et auront lieu jusqu'au dépôt du dossier pour que chacun puisse s'exprimer et contribuer à l'évolution du projet. Différents sujets sont ouverts à la contribution tels que l'implantation des éoliennes et la définition des mesures d'accompagnement.

Les élus, les habitants et les propriétaires/exploitants participent ensemble à la démarche de concertation pour s'informer et contribuer à l'évolution du projet.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les études de faisabilité (écologiques, acoustiques et paysagères) sont maintenant terminées.

Elles ont permis de vérifier la faisabilité du projet éolien sur la zone d'étude identifiée. L'objectif est ensuite de proposer une trame d'implantation d'éoliennes la plus cohérente possible avec les contraintes et les enjeux identifiés pendant ces 1 an et demi d'études, et les attentes des habitants.

Des discussions autour de cette trame d'implantation ont eu lieu avec les habitants des communes concernées par le projet lors du dernier événement de concertation.

Que reste-t-il à faire ?

Une fois l'implantation définie, nous allons étudier avec les bureaux d'étude les impacts potentiels qu'aurait le parc éolien avec les enjeux identifiés (d'un point de vue paysager, acoustique, écologique, etc.). Cette étude d'impacts sera jointe au dossier déposé en Préfecture à l'été 2021.

Ce dossier est appelé DAE, Demande d'Autorisation Environnementale. La Préfecture pilote l'instruction du dossier et s'appuie pour cela sur l'ensemble des services compétents pour évaluer les études réalisées.

Une phase d'enquête publique sera ensuite menée par un commissaire-enquêteur indépendant et neutre, désigné par le Tribunal Administratif. Les citoyens pourront prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations dans le registre prévu à cet effet.

À la fin de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserve ou défavorable au vu de l'ensemble des avis reçus. Le Préfet émet ensuite une décision finale sur la réalisation du projet, en prenant en compte les consultations des services de l'état, la synthèse de l'enquête publique ainsi que les nouvelles délibérations des conseils municipaux.

Quel est le rôle des élus ?

Lors de la phase d'identification du potentiel éolien, les élus sont les premiers acteurs consultés par le développeur éolien. Après présentation du projet, les conseils municipaux délibèrent sur la réalisation des études de faisabilité et/ou du projet. Pendant ces délibérations, seuls les élus n'étant pas concernés par le projet (n'ayant pas signé d'accords fonciers ou un membre de leur famille) peuvent participer au vote.

Quel est le rôle des propriétaires ?

En début de projet, le développeur éolien doit effectuer une phase de prospection et obtenir des accords fonciers pour assurer la zone d'étude. Les propriétaires/exploitants de la zone d'étude identifiée donnent leurs accords ou non pour l'installation d'éoliennes sur leur terrain. L'implantation d'une éolienne sur un terrain privé et/ou tout autre aménagement (passage de câbles, pans coupés, survol, poste de livraison, etc.), soumet les développeurs à louer ce terrain.

Quel est le rôle des habitants ?

Dans le cadre de la démarche de concertation, l'ensemble des habitants des communes concernées par le projet, à savoir Pérols-sur-Vézère, Bugeat, Gourdon-Murat et Bonnefond, sont invités à participer à la concertation. Chacun est libre de venir s'informer, de s'exprimer et de contribuer aux avancements du projet.

L'enquête publique, rendu obligatoire pour tous projets susceptibles d'affecter l'environnement (loi Bouchardeau 2 du 12 juillet 1983), permet aux habitants dans un rayon de 6 km autour du projet, de s'informer sur le projet et exprimer son avis.

➢ **Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

n°18 mars 2021

› Diffusons ensemble L'Echo du Parc

Vous êtes destinataires de l'Echo du Parc car vous êtes délégués au Syndicat mixte, Maire de votre commune et/ou Président de communauté de communes. Pour une diffusion plus large et un meilleur partage de l'information, nous vous invitons à faire suivre cette communication aux membres de votre conseil municipal ou communautaire.

› COVID-19 : l'équipe du Parc toujours disponible

En raison de la situation sanitaire actuelle et en application des instructions données par le Gouvernement, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a pris depuis presque un an toutes les dispositions pour garantir la sécurité de ses équipes tout en continuant son activité. Ainsi le travail à distance est appliqué dès que c'est possible. Si il est parfois compliqué de joindre les membres de l'équipe par téléphone, n'hésitez pas à les solliciter par mail à leur adresse habituelle, ils vous rappeleront.

Les coordonnées de chacun sont disponibles ici : www.pnr-millevaches.fr/L-equipe-technique.

À SAVOIR

Depuis cette année, les délibérations des réunions de Bureau et Comité syndicaux sont disponibles sur le site du Parc à l'adresse suivante :
www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances

www

› L'Observatoire du paysage a débuté !

Le Parc, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DREAL, a lancé la réalisation d'un observatoire photographique participatif des paysages. Cette année c'est la partie corrézienne du Parc qui est concernée avant la Creuse et la Haute-Vienne l'an prochain. Pour cela, le photographe Claude Belime sillonne le territoire depuis le 15 février afin de faire les premiers repérages. Il va identifier des secteurs représentatifs du paysage du Parc en considérant le cadre de vie quotidien de ses habitants. Il reviendra en avril pour une seconde session.

EN SAVOIR + sur l'observatoire photographique du paysage

www

› NOUVEAU !

La nouvelle édition du Journal du Parc a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du Parc à la fin du mois de février. Il est également disponible sur le site du Parc.

Une refonte du journal est actuellement en cours, vous pourrez découvrir la nouvelle formule pour le numéro estival !

› L'occitan per far viure lo pais

Ce petit fascicule vous invite à vous questionner sur la valorisation de l'occitan sur notre territoire à travers des exemples d'initiatives et des témoignages. La langue et la culture occitanes appartiennent à notre patrimoine, et les collectivités peuvent participer à son maintien.

www

› RAPPEL : des formations sur les thématiques forestières

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, **des formations à destination des élus sont organisées sur la forêt et à la filière bois.**

Nous vous proposons, en partenariat avec les Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine et l'ONF des demi-journées de formation à destination de tous les élus. Plus d'infos, dates et modalités d'inscription sur https://www.pnr-millevaches.fr/Formation-Elus-Foret.

PROCHAINES RÉUNIONS SYNDICALES

› **Bureau syndical :**
Mercredi 7 avril 2021
Mardi 1er juin 2021

› **Comité syndical :**
Mercredi 31 mars 2021

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

>> Appels à projets <<

Le Syndicat du Parc peut accompagner, techniquement et financièrement, sous réserve de certains critères, des **projets forestiers** (amélioration, reboisement, ..), de **restauration du patrimoine bâti ou du petit patrimoine**, de **reconquête paysagère** et de **construction/ rénovation en bois local**.

Pour cela, des appels à projet à destination des communes, associations et particuliers sont lancés à partir du 15 mars.

Retrouvez tous les renseignements sur le site internet du Parc : www.pnr-millevaches.fr/ aap2021.

> Rando-Millevaches : prolongement du projet

En signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches en 2018, 14 partenaires se sont associés autour du Parc pour mettre en place une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. En novembre 2019, le comité de pilotage du projet faisait un bilan positif de cette opération au regard des délais, des coûts et des objectifs. Mais constatait que son déploiement n'était pas finalisé et que l'adoption de l'outil par les partenaires était insuffisante. Le premier contrat d'animation du projet, qui s'achevait en mai 2020, a donc été prolongé jusqu'au 11 septembre 2021, date de fin de la convention initiale. Et en octobre 2020, les partenaires ont acté la poursuite du projet au-delà de la première convention. La prochaine débutera le 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Contact : Juliette Primpier – Animatrice Rando-Millevaches – 05 55 96 97 18

> Audit agriculture et alimentation

Pour amorcer une nouvelle dynamique suite au changement d'exécutif, une étude permettant d'évaluer les potentialités d'accompagnement des producteurs du territoire a été lancée. Ce diagnostic permettra de définir les nouvelles stratégies agricoles du Parc, en liaison directe avec les besoins et attentes remontées par un panel d'agriculteurs, artisans, commerçants et partenaires techniques, choisis aléatoirement, et représentatifs de l'ensemble des activités présentes sur le Parc. Des rencontres avec des acteurs du territoire sont réalisées depuis janvier et auront lieu jusqu'en avril. Les résultats seront ensuite compilés et serviront à la proposition de différents scénarios d'actions.

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission Agriculture durable - 05 55 96 97 11

> La RICE Millevaches

La Réserve internationale de ciel étoilé - RICE est un label décerné par l'International Darksky Association qui vise à récompenser les territoires dont la qualité du ciel étoilé est exceptionnelle et menant des actions pour la préserver.

De multiples intérêts gravitent autour d'un projet de labellisation. En effet, le principal moyen de réduire la pollution lumineuse, est de travailler sur la vétusté de l'éclairage public. Sa rénovation permet de faire des économies financières et d'énergie conséquentes. Cette pollution lumineuse participe également à la modification des rythmes biologiques des espèces. La RICE limite ainsi l'influence de la lumière sur la biodiversité et aussi sur la santé humaine. Enfin, le label contribue à enrichir la destination touristique du territoire en proposant une identité « nuit » qui se traduit également par une mise en valeur de la culture propre à notre territoire.

Pour cela, le dossier de candidature répondant à différents critères est en cours de finalisation sur l'ensemble des 124 communes. Tout d'abord, la campagne de mesures de qualité du ciel réalisée en 2019-2020 confirme le caractère exceptionnel du Parc. Des recherches menant à l'élaboration d'une trame noire est en cours, à partir de suivis faunistiques, améliorant les couloirs de circulation de la faune pendant la nuit et en travaillant sur les points lumineux parasites. Des actions culturelles et touristiques animeront le calendrier annuel du Parc. La définition de points d'observation du ciel nocturne en est un exemple. Enfin, un état des lieux de l'éclairage public exhaustif a été réalisé et la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'éclairage sera édicté en partenariat avec les quatre syndicats.

Aujourd'hui, le syndicat mixte du Parc recueille l'ensemble des soutiens des partenaires et des communes du territoire pour un dépôt officiel prévu en mai 2021.

Contact : Paul Maréchal – Chargé de mission RICE – 05 55 96 97 00
Violette Janet-Wioland - Chargée de mission Energie et Climat - 05 55 96 97 23

> Randonnée et Handicap, Millevaches s'engage !

Les Parcs naturels sont des territoires propices à des expérimentations et des démarches innovantes. Dans le cadre d'une action des Parcs du massif Central, 3 parcs dont Millevaches en Limousin mutualisent des moyens pour expérimenter cet été des projets visant à rendre la pleine nature plus accessible aux personnes handicapées. En Millevaches, la Station Sports Nature Haute-Corrèze proposera un séjour en VTT et Fauteuil Tout terrain de 3 jours/ 2 nuits à un groupe mixte valides/ invalides. Le club Canoë Kayak Eymoutiers encadrera, lui, un groupe de déficients mentaux lors d'un séjour canoë de 2 jours/ 1nuit sur le lac de Vassivière. Ces séjours ont vocation à être pérennisés, et feront l'objet d'un retour d'expériences et de la réalisation d'un guide méthodologique complet.

Contact : Gilles Despeyroux – Chargé de mission Tourisme durable – 05 55 96 97 03

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

n°19
mai
2021

> «VIVRE LE PARC Le Journal du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin »

C'est le titre que vous avez choisi pour la nouvelle édition du Journal. Le premier numéro de cette nouvelle formule paraîtra dans les prochaines semaines. Cette nouvelle version du journal vise à faire mieux connaître le Parc: aussi bien son territoire, ses patrimoines, ses ressources, ses dynamiques que les actions engagées par le syndicat.

> Principes et territorialisation des EnR

L'étude « principes et territorialisation des énergies renouvelables » lancée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'été 2020 touche à sa fin.

En effet, le groupement INDDIGO, DESPAYSAGES et SITE A WATT, a réalisé un diagnostic basé sur le scénario TEPOS (territoire à énergie positive) et le respect des patrimoines environnementaux, paysagers et culturels, un volet paysager approfondi (mise en commun du récit paysager de la montagne limousine au regard des projets d'énergies renouvelables) et une concertation sectorisée des collectivités du territoire. Le rapport final, permettant d'édicter les principes et la territorialisation par type d'énergies renouvelables, est actuellement en cours de finalisation. L'objectif est d'échanger sur l'ensemble du travail au prochain comité de pilotage fin juin.

La stratégie énergie ainsi que la feuille de route associée seront présentée lors d'un prochain comité syndical du Parc.

Contact : Violette Janet-Wioland - Chargée de mission Energie Climat / 05 55 96 97 23

> Le Parc accompagne le déploiement des aires de bivouac

Depuis la création de l'aire de bivouac de la Maison du Parc à Millevaches, le PNR continue à apporter son appui et son expertise aux collectivités qui souhaitent mettre en place une aire « d'éco-bivouac ». D'après ce concept, celle-ci doit être composée d'un minimum d'équipements (un foyer pour faire du feu, un espace pour dormir à la belle étoile et se poser en étant isolé.e du sol, des toilettes sèches) et fabriquée en privilégiant les ressources locales. Les 2 modèles architecturaux créés dans le cadre de l'inter-Parcs Massif central (collectifs Peaks/ Simon Boudvin et Usus/ Zebra3) permettent de gagner du temps et de créer une certaine cohérence à l'échelle d'un territoire donné et du Massif central. Toutefois, au-delà de ces 2 modèles déposés, d'autres projets d'aménagement qui répondent aux mêmes caractéristiques «usage / offre / produit» peuvent être développés et accompagnés par l'équipe-projet du Parc (tourisme, paysages...) à toutes les étapes de sa mise en œuvre :

1. Choix du type d'usage à proposer
2. Choix du lieu d'implantation de l'aire de bivouac
3. Statut juridique de la parcelle
4. Choix du type d'aménagements pour répondre aux fonctionnalités d'une aire d'éco-bivouac
5. Montage du financement de l'opération d'installation de l'aire
6. Définition de l'organisation, de la gestion de l'aire et du modèle économique
7. Lancement du chantier de l'aire
8. Mise en fonctionnement et mise en tourisme de l'aire

Contact : Gilles Despeyroux - Chargé de mission Tourisme durable / 05 55 96 97 03

PROCHAINES RÉUNIONS SYNDICALES

> **Bureau syndical :** Mardi 1er juin 2021

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc:
https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances

www.pnr-millevaches.fr

EN SAVOIR +
sur la Maison du Parc

www

La Maison du Parc

L'accueil de la Maison du Parc est ouvert du 11 mai au 29 octobre.

- Du 11 mai au 30 juin et du 6 septembre au 10 octobre, du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Du 1er juillet au 5 septembre, du lundi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Du 11 au 29 octobre, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

AU PROGRAMME des rendez-vous estivaux (du 01/07 au 05/09) :

- Les Mardis de la Maison du Parc (bientôt le programme détaillé)
- Les Mercredis après-midi « jeux » à 14h
- Les Jeudis visites guidées « Découverte des patrimoines » à 10h et 15h

A DISPOSITION (tous les jours d'ouverture) :
équipements d'interprétations et de compréhension du territoire, espace d'accueil, boutique de produits marqués « Valeurs Parc », départs de sentiers de randonnée, aire de bivouac...

Le Carnet des Sorties découverte passe au numérique !

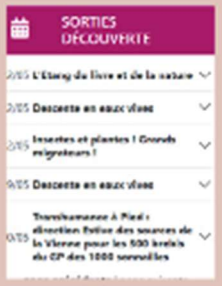

Bien connu sur le territoire, le **Carnet des Sorties découverte** devient un outil numérique disponible sur le site du Parc. Il s'affiche dès la page d'accueil en proposant les toutes prochaines animations.

La construction de ce programme de sensibilisation s'appuie, depuis maintenant 10 ans, sur une thématique annuelle, celle de 2021 est **« Migrations et mobilités »**. Au programme, de juin à octobre, retrouvez des animations qui questionnent notre histoire, nos paysages, nos moyens de déplacement mais aussi ceux des animaux et des végétaux ! Un thème curieux qui invite à nous questionner sur nos différents modes de vie et sur ce qui nous entoure.

www

En parallèle, nous retrouvons toujours les **4 programmes d'animations spécifiques : De Village en Sonnailles ; les Mercredis des Monédières, Agriers & Chateauvert et les Mardis à la Maison du Parc.**

Pour continuer à découvrir le territoire du Parc naturel régional de Millevaches et en apprendre toujours davantage, 25 partenaires éducatifs participent à ce programme pour plus de 50 animations !

Pour valoriser ces sorties dans les offices de tourisme et à la Maison du Parc, une carte postale a été éditée: au recto une illustration à l'image du thème et au verso, toutes les infos nécessaires pour se diriger vers le site du Parc et se tenir informer des animations à venir!

LE SAVIEZ-VOUS ? L'agenda «classique» du site internet est alimenté par le site https://agenda-dynamique.com/ de l'association Info limousin avec laquelle le Parc a une convention depuis 2014.

Nouvelle édition

La traditionnelle Carte touristique guidera les visiteurs tout au long de leur escapade. Comme chaque année, elle sera disponible gratuitement auprès des offices de tourisme et à la Maison du Parc.

Le Parc a ses cartes postales !

Cette année le Parc propose à la vente des cartes postales inédites du territoire. Les photos prises par les agents du Parc ont fait l'objet d'un vote sur Facebook.

Sources en Action en images

Le deuxième Contrat Territorial Vienne Amont - Sources en Action a débuté en 2017. L'année 2021 est la dernière année de programmation du contrat dont le renouvellement est d'ores-et-déjà amorcé. Le lancement de la troisième édition est prévu pour 2024. Ce calendrier prévisionnel permettra une période d'élaboration de deux ans.

Télé Millevaches fait partie des partenaires du Contrat. Jusqu'à présent ils ont réalisé quatre vidéos afin de valoriser les actions du programme. Elles peuvent être visionnées sur le site internet de Sources en Action : https://sourcesenaction.fr/le-contrat-en-images/

Contact : Camille Gaubert - Chargée de mission Eau et Milieux Aquatiques coordonnatrice de Sources en action / 05 55 96 97 06

De l'OSCTMA vers Géo Rivières

Après cinq années de bons et loyaux services, l'Outil de Suivi des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques - OSCTMA - visant à centraliser les diagnostics, les projets, les réalisations techniques et financières (...) va faire peau neuve pour le prochain contrat Sources en action. En facilitant les échanges entre les maîtres d'ouvrage et le Parc, l'objectif principal de l'OSCTMA est pleinement atteint. Le prochain outil s'appuiera sur une solution open source et interopérable, actuellement en cours de développement. Il permettra notamment aux maîtres d'ouvrage une intégration plus aisée du suivi de leurs travaux dans leur propre système d'informations.

Contact : Geoffrey Brun - Chargé de mission Géomatique / 05 55 96 97 29

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°20 juillet 2021

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

Comité syndical

Suite aux éléctions départementales et régionales, de nouveaux délégués au syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc vont être nommés. Le prochain comité syndical installera donc les nouveaux délégués puis élira ses représentants au Bureau syndical.

Les instances se réuniront courant septembre.

« VIVRE LE PARC » est arrivé

Nouvelle maquette et nouvelles rubriques pour un contenu plus riche en informations sur le territoire et les actions du Parc, Vivre le Parc est en cours de diffusion.

Il est également consultable sur le site du Parc.

www

Agriculture et alimentation : une volonté de redéfinir la ligne directrice d''intervention

A l'automne 2020, le nouvel exécutif du Parc a souhaité redéfinir la **ligne directrice « Agriculture et alimentation »** pour être plus ciblée et plus ambitieuse. Un audit a été lancé auprès des acteurs du monde agricole et de ses filières : producteurs, partenaires techniques, artisans, commerçants. L'objectif était de dresser un état des lieux actualisé, des matières premières jusqu'à la valorisation des produits, en passant par la transformation et la distribution.

Plusieurs scénarii d'intervention, étayés par des exemples d'actions souhaitées issues de l'audit, ont été proposés aux élus. Pour les 3 années à venir, il a été décidé de :

- **travailler sur le foncier agricole**, de manière à faciliter transmissions et installations avec une attention sur le maraîchage;
- **consolider le travail engagé sur la structuration de filières**, en particulier sur le sarrasin et la myrtille sauvage ;
- **accentuer la valorisation des produits locaux en fin de filière**, notamment via la Marque Valeurs Parc naturel régional ;
- **poursuivre la coordination des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques** permettant de proposer des mesures de soutien aux agriculteurs ;
- **animer le programme « Plantons des haies en Nouvelle Aquitaine »** et autres actions visant l'amélioration des pratiques agricoles telle que la promotion du pastoralisme.

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission Agriculture durable et alimentation / 05 55 96 97 11

Le topoguide de randonnée réédité par Chamina

Edité pour la 1ère fois en 2011, le guide de randonnée du Parc « Chamina » (43 circuits) fête ses 10 ans en faisant peau neuve. Actualisé et doté d'une nouvelle maquette plus moderne, il sera disponible à la vente en librairie et sur internet d'ici fin juillet.

Contact : Gilles Despeyroux - Chargé de mission Tourisme durable / 05 55 96 97 03

Les récupérateurs d'eau de pluie sont en route !

Dans le cadre de son programme d'**Adaptation au changement climatique**, le syndicat mixte du Parc naturel a lancé cette année sa première commande groupée : des récupérateurs d'eau pluvial. Et quel succès ! **156 cuves de 1000L ont été commandées** par des particuliers, collectivités et entreprises du territoire ! Celles-ci seront livrées dans l'été sur les communes de Meymac, Eymoutiers et Felletin.

Une action exemplaire de mutualisation et de sensibilisation à la ressource en eau qui ne demande qu'à être reproduite à d'autres échelles ou sur d'autres thématiques/équipements.

Contact : Manon Campenet - Chargée de mission TEPOS / 05 55 96 97 21

PROCHAINES RÉUNIONS SYNDICALES

- en septembre

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc:
https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances

www

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

> Millevaches, tout l'été entre visites, balades et animations !

Impossible de s'ennuyer cet été ! Le Parc propose un programme d'animations complet à retrouver sur son site internet et promu sur ses réseaux sociaux. Ateliers, balades, découvertes sont prévus aux quatre coins du Parc.

A Millevaches, **la Maison du Parc est ouverte 7 jours sur 7**, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h jusqu'au 5 septembre, avec des animations «découverte» les mardis, «jeux» les mercredis et des visites guidées les jeudis. **L'aire de bivouac aménagée est également ouverte.** Pour en profiter il suffit de réserver son emplacement.

Pour les randonneurs d'un jour et les plus aguéris, Rando Millevaches, le site et l'application accessibles gratuitement, propose plus de 300 sentiers détaillés. On peut facilement choisir sa randonnée selon la difficulté souhaitée ou même ses intérêts patrimoniaux.

> Sources en action: vers un 3ème contrat

La deuxième édition du contrat territorial de la Vienne Amont, Sources en Action, arrive à son terme. Les Maîtres d'Ouvrage auront jusqu'à mi 2022 pour terminer leurs actions engagées en 2021, cinquième et dernière année du contrat. **Les démarches d'élaboration d'un troisième contrat, prévu pour début 2024, sont d'ores et déjà entamées** (échanges avec les partenaires techniques, financiers et institutionnels). Durant cette phase inter-contrat, courant de 2022 à 2023, seront réalisés le bilan du second contrat ainsi que les études et diagnostics nécessaires à la construction du troisième.

Contact : Camille Gaubert - Chargée de mission Eau et Milieux Aquatiques coordonnatrice de Sources en action / 05 55 96 97 06

EN SAVOIR + sur les réseaux sociaux du Parc...

Le PNR est présent sur les réseaux sociaux depuis environ 10 ans ! Dans un premier temps avec Facebook, puis Twitter et enfin plus récemment Instagram. Ces trois outils ont des publics différents (âge / profession...), aussi les publications sont adaptées à chacun.

Tous permettent d'être réactif et facilitent la diffusion d'actualités et d'informations mais aussi de publications «plaisir» d'une belle photo de saison par exemple. Ce type de post est souvent très partagé et peut toucher plusieurs milliers de personnes.

En moyenne, deux à trois plublications par semaine sont faites sur Facebook. Il y a un intérêt à faire vivre la communauté du réseau et à proposer régulièrement de nouveaux contenus. Un lien peut alors être fait avec le site du Parc et inciter les abonnés à en savoir plus sur le territoire et la structure Parc.

Aujourd'hui, ce sont plus de 7700 personnes qui sont abonnées à la page du Parc sur Facebook @pnr.millevaches, 1200 sur Twitter @PNRMillevaches et 1300 sur Instagram @pnrmillevaches.

Contact : Marie Mazurier - Chargée de la communication / 05 55 96 97 10

> Journée de restitution des «classes parc» 2020/ 2021

Cette année, **le Parc a proposé à ses écoles 3 programmes thématiques** basés sur des atouts du territoire. Ainsi, des classes ont pu s'intéresser aux richesses et aux métiers liés à la forêt, d'autres ont appris à observer le paysage proche de leur village et à comprendre son histoire, certaines ont passé quelques heures la tête dans les étoiles à découvrir notre beau patrimoine nocturne !

Afin de favoriser l'échange et la rencontre entre les classes, une journée de restitution a été organisée le mardi 29 juin sur le site des Plateaux Limousins (Royère-de-Vassivière). **8 classes étaient au rendez-vous !** L'occasion pour les 121 écoliers de se présenter leurs projets, mais également de partager une journée conviviale (malgré la pluie !) clôturée par un spectacle sur un des thèmes de l'année « La forêt des Heures » par une compagnie locale d'Aubusson.

Contact : Delphine Moreau - Chargée de mission Education au territoire / 05 55 96 97 26

©DMoreau

> Les grands Prédateurs : une nouvelle mission au Parc

Jessica Hureaux, chargée de mission depuis le 12 juillet, prend en charge à mi-temps **la constitution d'un groupement local pluridisciplinaire sur les grands prédateurs.** (loup, chien errant, chacal, lynx, ..).

Le groupement a pour objet de coordonner les différents groupes de personnes concernés par les questions de prédation. La transparence (vis-à-vis des données et des intentions), la concertation et le dialogue sont les fondations d'un tel réseau. Il doit permettre la création d'un contexte favorable à une logique d'interventions, d'expertises, d'accompagnements, d'expérimentations, (..) en s'appuyant sur le principe de partage et de collaboration avec le réseau officiel de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et d'un cadrage associé au Plan National d'action sur le Loup, espèce à l'origine des motivations de la Région Nouvelle-Aquitaine au financement du poste à hauteur de 70%.

La mission de coordination du réseau s'accompagne **d'actions de primo-détection de grands prédateurs potentiels**, via le déploiement d'un réseau de pièges photographiques et le développement d'une application facilitant la collecte de données de terrain par tout un chacun pour densifier des faisceaux d'indices.

Contact : Jessica Hureaux - Chargée de mission «Grands prédateurs» / 05 55 96 97 29

©FCouégnas

> Formation «pierre sèche» pour tous

Le Parc naturel régional de de Millevaches en Limousin organise **deux nouvelles sessions d'initiation « pierre sèche » ouvertes à tous** : les 4, 5 et 6 septembre le long de la coulée verte à Meymac (19) et les 10, 11 et 12 septembre dans le bourg de La Nouaille (23).

Ces journées seront encadrées par deux artisans muraillers qui feront profiter de leurs conseils et de leurs expériences aux participants. Le Parc propose cette initiation gratuitement. Inscription avant le 31 août auprès du PNR au 05 55 96 97 00 ou par mail à accueil@pnr-millevaches.fr.

Une session de perfectionnement spécifique pour les agents communaux sera également organisée à Millevaches. Les stagiaires y apprendront la technique de la « calade » (pavage) sur l'espace de bivouac de la maison du Parc. Les bulletins d'inscription ont été transmis aux communes dont les agents communaux ont bénéficié de la première session.

Contact : Fanny Couégnas - Chargée de mission Culture et Patrimoine bâti / 05 55 96 97 31

La réflexion TEPOS

Depuis près de 2 ans, dans le cadre de son programme « TEPOS » (Territoire à énergie positive) le PNR conduit une réflexion sur son diagnostic énergétique en vue d'aboutir à un scénario 2030 qui sera proposé pour validation à son comité syndical dès que celui-ci sera renouvelé avec de nouveaux délégués régionaux et départementaux, suite aux récentes élections.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Consommation globale : 1 232 GWh/an
soit 31,6 MWh/an/habitant

en Région Nouvelle-Aquitaine :
29.2 MWh/an/habitant
en France :
26,87 MWh/an/habitant

Répartition de la consommation par secteur (en 2016)

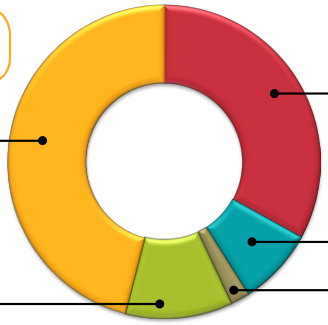

Résidentiel (33%)
Immobilier vieillissant et peu isolé, souvent associé à un mode de chauffage devenu quasiment obsolète.

Tertiaire (8%)

Industrie (2%)

Transports (46%)
Caractéristique d'un territoire rural : forte dépendance à la voiture individuelle et faible développement des transports en commun.

Agricole (11%)

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

GES

Emission globale : 912 886 teqCO_2*
soit 23,4 teqCO_2/an/habitant

en Région Nouvelle-Aquitaine :
8,3 teqCO_2/an/habitant
en France :
7,12 teqCO_2/an/habitant

Déchets (0,4%)
Procédés industriels (0,6%)
Construction et voirie (2%)
Tertiaire (2%)
Alimentation (4%)
Résidentiel (6%)

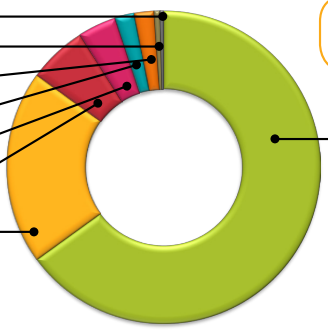

Répartition des émissions de GES par secteur (en 2016)

Agricole et pêche (65%)
Territoire rural agricole largement tourné vers l'élevage, émetteur de GES majoritairement d'origine naturelle.

Transports (24%)
Caractéristique d'un territoire rural : forte dépendance à la voiture individuelle et faible développement des transports en commun.

*tonne équivalent CO_2

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Production globale : 829 GWh/an

Production par type d'ENR (en 2016)

Eolien (2%)

Hydroélectricité (35%)
Première source de production d'électricité du territoire grâce aux 13 grands barrages hydrauliques sur le Parc.

Photovoltaïque (4%)

Solaire thermique (0,1%)

Géothermie (3,9%)

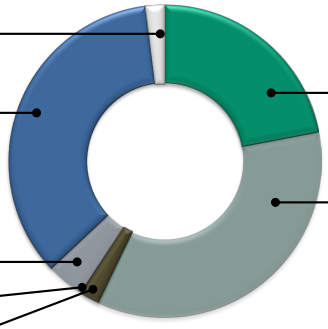

Bois énergie / biomasse (22%)
Bois produit & consommé sur le territoire.

Production bois (35%)
Bois produit sur le territoire & consommé à l'extérieur.
Première source de production de chaleur grâce à une ressource bois importante sur le territoire.

Le territoire couvre déjà 68% de sa consommation énergétique !

OBJECTIF TEPOS

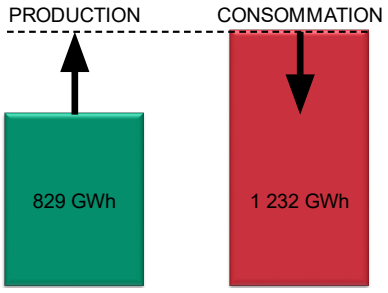

- Réduire ses consommations d'énergie et les couvrir (voire les dépasser) par des énergies renouvelables.
- Intégrer l'énergie dans une approche stratégique et politique en faveur du développement local, et de l'adaptation au changement climatique.
- Chercher à créer de la valeur au bénéfice des collectivités, des acteurs locaux et des citoyens.

FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Facture énergétique territoriale annuelle : 139 millions d'euros

Correspond à l'achat d'énergie (carburant, chaleur, électricité), en grande majorité hors territoire

Production d'énergie renouvelable sur le territoire : 21 millions d'euros par an qui restent sur le territoire.

Achat d'énergie hors territoire : 118 millions d'euros par an qui sortent du territoire.

POTENTIEL DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET DE PRODUCTION D'ENR

Exploitation actuelle de chacune des filières :

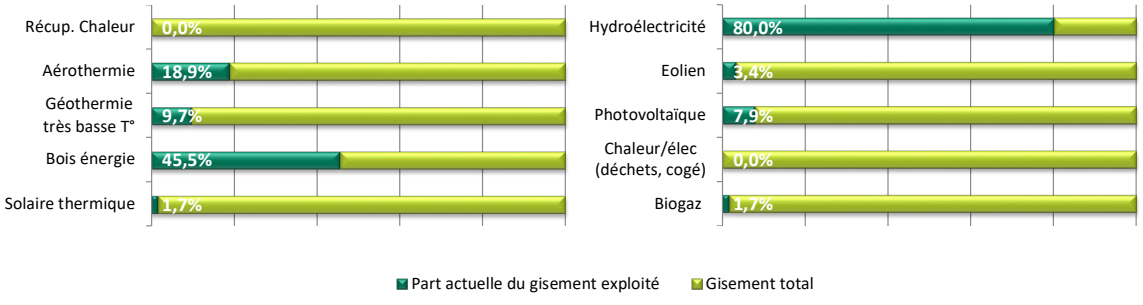

Economie théorique possible (tous secteurs confondus) : -37%
Gain énergétique sur le seul comportement des ménages : 51 GWh/an

coût de l'inaction > coût de l'action

SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE 2030

Scénario énergétique à 2030 co-construit avec les élus, acteurs et citoyens du territoire en 2019

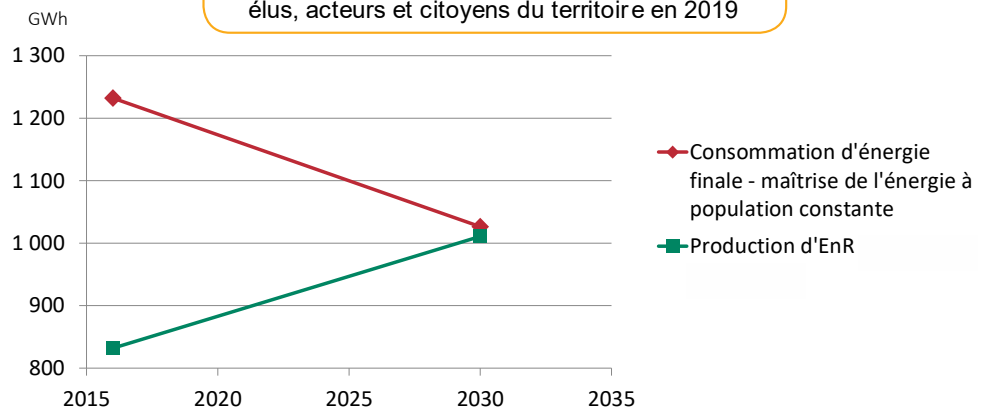

Scénario Maîtrise de l'Énergie (MDE) à 2030

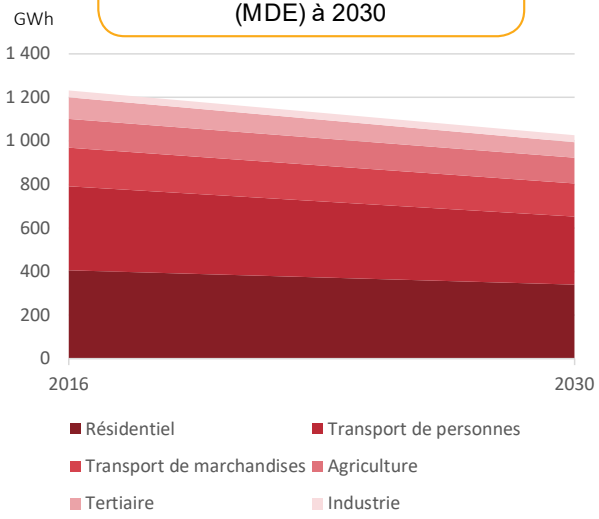

Scénario Production d'EnR à 2030

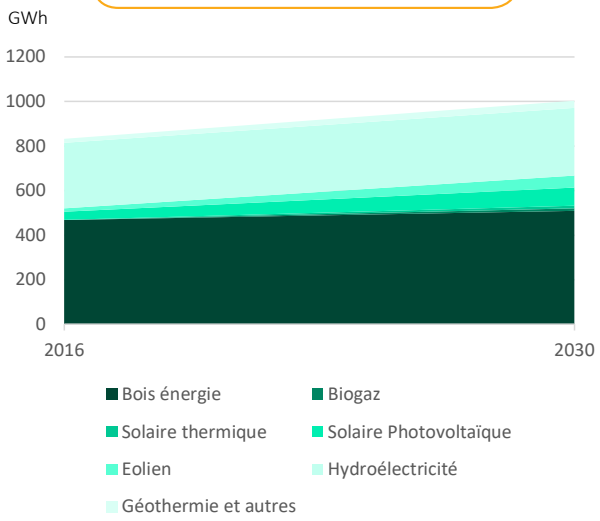

SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Limiter la dépendance à la voiture individuelle en développement des solutions de mobilité durable.

Développer des sources de production d'énergies renouvelables, dans le respect du patrimoine naturel, architectural et paysager du territoire.

Réhabiliter le parc immobilier existant (isolation, système de chauffage performant et écologique…).

Innover aujourd'hui pour le territoire de demain

tepos@pnr-millevaches.fr

Réalisation PNR Millevaches - octobre 2019 - dessin freepik

➢ La Communauté de Commune « HCC» communique :

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

POURQUOI TRIONS-NOUS ?

Sur notre territoire, nous trions principalement en point d'apport volontaire.

Ce sont des colonnes de tri où vous déposez :
- les **emballages recyclables (colonne jaune)**
- le **papier (colonne bleue)**
- le **verre (colonne verte)**

Pourquoi trier ?

Trier les déchets permet de les recycler. De déchets, ils deviennent des ressources. Par exemple, le verre est broyé et refondu pour devenir du verre. Le papier est lavé, découpé et transformé en pâte à papier...

Quand ils sont jetés dans les ordures ménagères, ils sont incinérés à l'usine de valorisation énergétique à Rosier d'Égletons. Cette prestation a un coût pour la collectivité qui se répercute sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous payez chaque année avec votre taxe foncière.

Pourquoi recycler ?

Limiter l'utilisation des ressources naturelles

Pour créer les matériaux, il faut transformer des ressources naturelles :
le bois pour le papier, le pétrole pour le plastique, le bauxite pour l'aluminium, le fer pour le métal...

De plus, l'exploitation de ces ressources est souvent polluante et consomme beaucoup d'énergie !

Faire des économies d'eau et d'énergie

La fabrication d'objets à partir de matière recyclée nécessite moins d'eau et moins d'énergie que la fabrication à partir des matières premières.

Créer des emplois

Les déchets qui sont déposés dans les conteneurs jaunes (ceux des emballages) sont retriés à la main pour éliminer les intrus.

Vos déchets sont envoyés au centre de tri à Argentat.

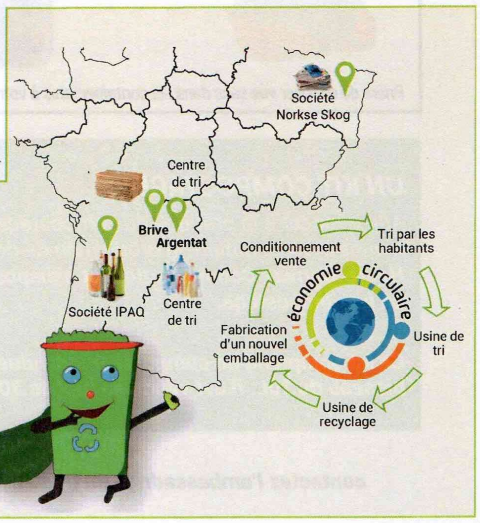

Favoriser l'économie circulaire

L'économie linéaire repose sur un principe :
prendre > fabriquer > jeter.

L'économie circulaire fonctionne sur le concept :
fabriquer > utiliser > recycler
transformant les déchets en ressources réutilisables.

MÉMO TRI

CITEO

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Parce que savoir trier n'est pas inné,
Haute-Corrèze Communauté vous rappelle les consignes de tri.

VERRE

Bouteilles

Pots et bocaux

SANS BOUCHON NI CAPSULE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Bouteilles et flacons en plastique

Briques et cartonnettes

Boîtes et bouteilles métalliques

À COMPRIMER SANS LES EMBOÎTER

PAPIERS-JOURNAUX-MAGAZINES

Publicités, journaux, catalogues

PAS DE CARTONNETTE PAS DE CARTON BRUN

À DÉPOSER DANS VOTRE POUBELLE HABITUELLE

Films et sacs plastiques

Conserves non vidées

Barquettes polystyrène

Petits pots plastiques

Prière de déposer vos sacs dans les containers mis à votre disposition

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Vaisselle

Piles

Pots de fleurs

Ampoules

Déchets verts

UN KIT COMPOSTAGE

Afin d'inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source, ***Haute-Corrèze Communauté met à disposition des habitants un kit compostage.***

Ce kit comprend un composteur individuel de 450L et un bioseau de 10L. Il est vendu au prix de 30 euros.

Pour plus de renseignements :
contactez l'ambassadrice du tri au 07 63 04 38 59 ou ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr

---

Vu la manière dont ne sont pas suivis les conseils de tri, répétés depuis plusieurs années dans chaque bulletin municipal, votre conseil municipal a jugé utile de rappeler les consignes de HCC.

Faudra-t-il installer des caméras pour dépister les actes d'incivilité ?

Vie culturelle pérolaise - Le Comité des Fêtes : Vie des associations

Comité des fêtes

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 :

Bilan de l'année écoulée :

- Activités effectuées et programmées :
  - Foire aux fleurs,
  - Ouverture du bar éphémère de mi-juillet à fin août,
  - Fête annuelle sur une journée (pétanque, concerts, et grillades)
- Bilan financier :
  - Investissements : 1392.48€
  - Recettes : 7409.29€
  - Dépenses : 7203.71€
  - En compte : 12779.65€

Election du conseil d'administration :

M Bernard Nicolas, Mlle Auvin Delphine, Mlle Montely Charlotte, M Hamonou Jean-Yves, Mlle Mercier Nathalie, M Lorgeril Patrice, M Gioux Paul, Mlle Gioux Camille, Mme Gioux Juliette, M et Mme Cloup, M et MME ALmeia, M Delhière Jacques, M et MME NONY, Mme MARTY, Mme Jouitoux Marilyne, M Grosbois, Mlle Toutain Sophie.

Election du bureau :

M NICOLAS : Président, Mlle Mercier : Vice-présidente, Mlle Montely : Secrétaire, Mlle Auvin : Secrétaire adjointe, M Hamonou : Trésorier, M Lorgeril : Trésorier adjoint.

Activités à venir (si les dispositions sanitaires sont positives) :

- Ouverture du bar éphémère,
- Fête annuelle sur deux jours,
- Concert/ ou soirée à thème.

Réouverture du Bar Ephémère

Traditionnelle fête aux fleurs du dernier dimanche de mai

Association du Bac des Cars (ABDC)

1. La saison estivale 2021 du site du Bac des Cars partie sur les chapeaux de roue

Les inquiétudes liées au Covid19 ont mécaniquement favorisé le tourisme nature cet été. De fait, la configuration du site archéologique est adaptée aux circonstances sanitaires particulières : site en accès libre dans un espace ouvert et naturel où la distanciation sociale est facile à gérer et limite tous les risques de contamination. Si la fréquentation se poursuit comme en juillet 2021, le site archéologique gallo-romain des Cars affichera une fréquentation équivalente à celle de l'été 2020 (aux alentours de 4000 visiteurs).

2. Le site des Cars est animé par des jeunes habitant notre territoire

En juillet, ce sont Emma Deshors et Romain Jouanneau, tous deux étudiants et habitants de Meymac et Bugeat, qui composent l'équipe d'accueil. Rappelons que les visites guidées sont gratuites et leur contenu adapté à tous les publics pour en faciliter l'accès. Pour les rendre plus dynamiques, Emma et Romain partagent également de nombreuses anecdotes qui étonneront vos amis et familles. En août, ce sont Marius Boutonnier et Laure Vergne, tous deux de Saint-Merd-les-Oussines et Veix, qui prendront le relais ; forts de leur expérience et des commentaires élogieux reçus sur internet en août 2020, ils entameront leur deuxième saison.

Sièges en granit et en bois

3. Une journée complète sur le site des Cars : la tête et les jambes !

Véronique (conseillère municipale de Pérols) et Denis Gorsse, avec Baptiste Galland (maire de Saint-Merd-les-Oussines), ont ouvert deux randonnées d'environ 2h chacune au départ du Bac des Cars. L'objectif est ici que les visiteurs puissent passer une journée complète sur le site (randonnée pédestre le matin, pique-nique, visite l'après-midi et détente au café dont la terrasse est désormais protégée par une série de rondins mis en place par Jules Lafaye). La première randonnée fait une boucle depuis le site des Cars jusqu'au village de Variéras et la seconde rejoint le site des tourbières du Longeyroux et retour.

4. Des spectacles sur le site des Cars cet été

Le site des Cars a amorcé la nouvelle saison avec 4 spectacles (2 balades contées et 2 soirées-concerts) organisés par Marion Barreau, chargée de mission à Haute-Corrèze Communauté, avec le soutien logistique de l'association du Bac des Cars. Les balades contées sont menées par des comédiens professionnels et destinées aux enfants. La prochaine balade contée est programmée le mercredi 11 août à 15h. Quant au format des soirées-concert, il s'articule autour d'une visite guidée à 18h suivie, à partir de 19h, d'une soirée apéritive avec restauration rapide sur place pendant le concert. La prochaine soirée-concert aura lieu le vendredi 21 août ; ce sont Ben et Flox, un guitariste folk britannique et un amoureux de Boby Lapointe repris au ukulélé, qui mettront le Bac des Cars en musique !

Pour plus d'information rendez-vous sur le site web : site-gallo-romain-les-cars.com ou bacdescars.com

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

Malgré la conjoncture sanitaire actuelle, l'AMRC poursuit ses actions et activités.
Comme cela était prévu, une matinée de débroussaillage du site a eu lieu le samedi 12 juin. Celle-ci s'est terminée, bien évidemment, par le traditionnel casse-croûte apprécié des bénévoles. Un grand merci à eux, sans qui cette opération n'aurait pu être réalisée avec tant d'efficacité. Ils sont Top !

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue, cette année, le 13 juin. Suite aux souhaits d'Eric, de Christiane et d'Yvette de se retirer du bureau, une nouvelle équipe a été élue au cours de cette assemblée.

1. Président : Guy Garnier,
2. Trésorière : Corinne Almeida,
3. Trésorier adjoint : Michel Coquerel,
4. Secrétaire : Florence Marty.

Le nouveau bureau tient à remercier chaleureusement l'ancien président Eric Orlianges pour nous avoir fait partager sa bonne humeur, et la convivialité qui en découle, au cours des nombreuses et joyeuses soirées festives. Remerciements également à Christiane, secrétaire appliquée, et à Yvette Orlianges.

Agnès, animatrice de l'APML (Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine), en association avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) et l'AMRC, est à l'origine de l'organisation de la randonnée pastorale du 14 juillet dernier. Au cours de cette randonnée de découverte du pastoralisme dans les landes et les tourbières, la cinquantaine de personnes présentes a accompagné les brebis de Marjolaine, éleveuse à Combe Prune. Marjolaine a présenté son activité d'élevage d'ovins et bovins, jusqu'à sa production de produits finis.

Antoine, membre actif du CEN, a expliqué le rôle de cet organisme sur la gestion du milieu de la tourbière du Redon Bord, très riche en biodiversité. Après un casse-croûte, à l'abri dans la grange à Yann, l'AMRC a présenté l'historique et le fonctionnement des moulins. Très attentifs, les participants ont su percevoir notre action de préservation et de mise en valeur de ce site reconnu exceptionnel.

La randonnée s'est terminée au Pont Tord. Les Galloway, superbes et séduisantes vaches écossaises de Marjolaine, ne se sont pas montrées au public. Là encore Antoine nous a présenté l'action du CEN pour la restauration de cette tourbière du Pont Tord.

Dans la poursuite de nos actions, avec l'accord de la mairie, nous venons de faire réaliser un nouveau sentier par l'entreprise de Guillaume. Ce dernier, passe devant la cabane de berger et a pour but de longer en surplomb le "canal d'amenée" qui alimente le bief du moulin de Yann. Les visiteurs pourront ainsi mieux apprécier, pour cet ouvrage, le travail réalisé par nos anciens avec les moyens de leur époque.

Une date à retenir, sous la condition d'éventuelles restrictions dues au contexte sanitaire actuel, celle du samedi 25 septembre : randonnée l'après-midi, repas convivial en soirée. Toutes précisions vous seront communiquées ultérieurement.
Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour être présents à cette future manifestation. A bientôt.

Association « VIVRE à PEROLS »

François NONY, président de l'association, vous invite à son assemblée générale le samedi 7 août à 18h00 à la mairie de Pérols sur Vézère.

Hommage à Janou (*In memoriam qui ne fut pas inséré par oubli dans le dernier bulletin*) :

Chers amis et adhérents, après l'année difficile que nous venons de vivre (COVID, attentats…), nous apprenons en cette fin novembre 2020 ma triste nouvelle du décès de Janou. Elle était une adhérente de la première heure de notre association. Elle avait organisé la première sortie pédestre, traditionnelle, aux « Tourbières du Longeyroux ». Nous avions pu apprécier, à cette occasion, sa culture, son savoir scientifique et son humour. Enfant du pays, Janou était attachée à « Vivre à Pérols ». Son sourire, sa bienveillance, nous manquerons. Nous adressons à Claude, Anne, Claire et leurs enfants nos sincères condoléances et toute notre sympathie. François NONY.

Hommage à Georges NONY :

Georges a disparu, brusquement… Georges était un enfant du pays qui avait choisi, pour sa retraite, de revenir vivre à Pérols, où il avait fait bâtir avec Michelle une très belle maison. Georges était un homme avec une personnalité très forte et originale. Il ne se laissait pas influencer par les modes passagères et les idées reçues. Georges était toujours prêt à aider un ami, une association. Georges était drôle, avec un humour extraordinaire il savait imiter quiconque avec talent (sans aucune méchanceté). Georges était bien d'autres choses, il nous manque déjà, il nous manquera… Avec sa disparition, Pérols a perdu une partie de son âme. Adieu mon ami.

Michel ROUCART, adhérent de « Vivre à Pérols », nous a aussi quitté. Après la disparition de Janou, triste début d'année pour Pérols et notre association… François NONY.

Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1er janvier au 30 juin 2021:

http://sites.google.com/site/perolsmeteo/ et ***https://www.infoclimat.fr/***

	janv. 2021	fev. 2021	mars 2021	avr. 2021	mai 2021	juin 2021
Tempé. **maxi** extrême	9,3 le 20	17,0 le 24	22,2 le 30	24,1 le 1	23,7 le 29	28,9 le 16
Tempé. **maxi** moyennes	3,0	10,5	10,7	13,2	14,5	22,2
Tempé. **moy** moyennes	0,1	6,3	4,4	6,1	9,1	15,5
Tempé. **mini** moyennes	-2,8	2,1	-1,9	-0,9	3,7	8,9
Tempé. **mini** extrême	-11,3 le 4	-7,1 le 14	-8,8 le 9	-10,2 le 8	-5,1 le 3	3,1 le 26
Tempé. **maxi minimale**	-2,8 le 2	4,3 le 7	2,6 le 18	0,1 le 14	9,4 le 18	15,3 le 29
Tempé. **mini maximale**	5,9 le 29	8,8 le 23	3,7 le 11	7,5 le 26	13,7 le 9	14,5 le 17

	janv. 2021	fev. 2021	mars 2021	avr. 2021	mai 2021	juin 2021
Cumul Précips	189,8	103,2	65,4	46,4	201,0	166,6
Max en 24h de précips	24,4 le 28	25,2 le 1	16,0 le 13	13,0 le 11	30,6 le 6	30,8 le 26
Max en 5j de précips	71,6	44,4	47,8	21,2	59,4	79,6
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	9,0	9,3	5,8	5,6	11,7	18,4
Rafale **maximale**	53,3 le 21	53,3 le 22	54,7 le 11	48,2 le 3	50,0 le 6	40,3 le 17
Pression **minimale**	992,5 le 22	994,1 le 1	1013,8 le 13	1003,1 le 28	998,8 le 9	1004,7 le 20
Pression **maximale**	1030,5 le 18	1033,0 le 26	1032,2 le 28	1029,8 le 12	1025,6 le 25	1025,1 le 5

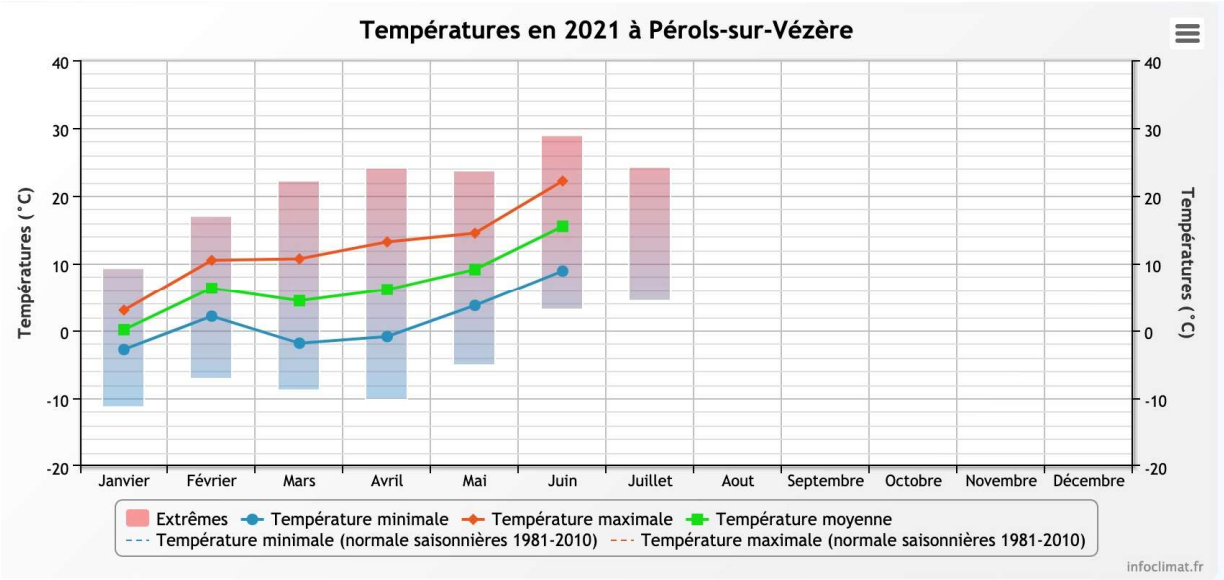

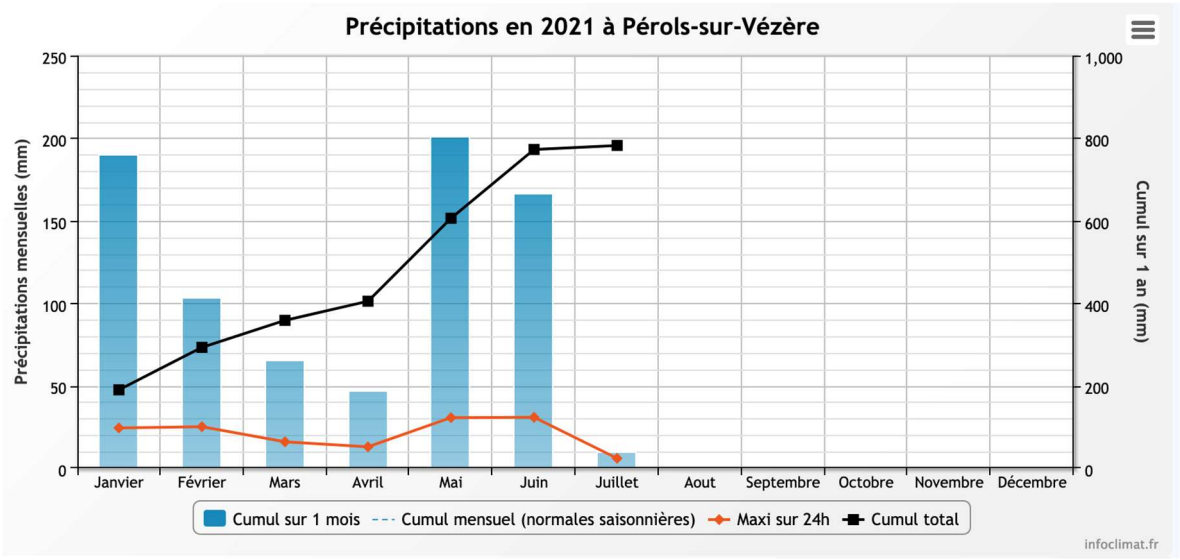

Après un printemps très déficitaire, le début de l'été est marqué par des précipitations anormalement élevées et de trop basses températures.

Tableau donné à la commune par une camping cariste anonyme